

# BANQUE CENTRALE POPULAIRE



## NOTICE D'INFORMATION

### Relative au programme de rachat d'actions BCP

Proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 29 juin 2017

Organisme Conseil



### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la Circulaire de l'AMMC, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 Hija1423 - 24 février 2003, l'original de la présente notice d'information a été visé par l'AMMC le 12 juin 2017 sous la référence n° VI/EM/014/2017

---

## Avertissement

**Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.**

## Abréviations et définitions

<b>ABI</b>	Atlantic Business Internationale
<b>ACPR</b>	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
<b>B2P</b>	Banque des Professionnels et des Particuliers
<b>BACI</b>	Banque Atlantique Côte d’Ivoire
<b>BAM</b>	Bank Al Maghrib
<b>BATG</b>	Banque Atlantique Togo
<b>BCDM</b>	Banque Chaabi Du Maroc
<b>BCP</b>	Banque Centrale Populaire
<b>BDT</b>	Bons Du Trésor
<b>BEN</b>	Banque de l’Entreprise
<b>BMCE</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
<b>BMCI</b>	Banque Marocaine du Commerce et de l’Industrie
<b>BMDM</b>	Banque des Marocains Du Monde
<b>BPA</b>	Bénéfice Par Action
<b>BPC</b>	Banque Populaire Casablanca
<b>BPMC</b>	Banque Populaire Maroco-Centrafricaine
<b>BPMG</b>	Banque Populaire Maroco-Guinéene
<b>BPR</b>	Banque Populaire Régionale
<b>CAM</b>	Crédit Agricole du Maroc
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>CDM</b>	Crédit Du Maroc
<b>CPM</b>	Crédit Populaire du Maroc
<b>CIH</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier
<b>CNCA</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CPM</b>	Crédit Populaire du Maroc
<b>DGA</b>	Directeur Général Adjoint
<b>DH</b>	Dirham Marocain
<b>EC</b>	Etablissement de Crédit
<b>FCFA</b>	Francs CFA
<b>GBP</b>	Groupe Banques Populaires
<b>GE</b>	Grandes Entreprises
<b>GNF</b>	Franc Guinéen
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>IMC</b>	Infra Maroc Capital
<b>KDH</b>	Milliers de Dirhams
<b>LLD</b>	Location Longue Durée
<b>LOA</b>	Location avec option d’achat
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>MAI</b>	Maroc Assistance Internationale
<b>MAMDA</b>	Mutuelle Agricole Marocaine d’Assurances
<b>MDH</b>	Millions de Dirhams
<b>MDM</b>	Marocains Du Monde
<b>Mds</b>	Milliards
<b>Mds DH</b>	Milliards de Dirhams
<b>MRE</b>	Marocains Résidents à l’Etranger
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise

---

<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>PMT</b>	Plan moyen terme
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PRO</b>	Professionnel
<b>PTF</b>	Portefeuille
<b>RN</b>	Résultat Net
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SMDC</b>	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
<b>SPPP</b>	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprises
<b>USD</b>	Dollar Américain
<b>XOF</b>	Devise en Franc CFA Ouest Africain

## Définitions

**Banque Offshore :** La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

**Cross-Selling :** Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

**Comité Directeur :** Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

**Business Unit :** Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

**Middle Market :** Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

## **Sommaire :**

AVERTISSEMENT.....	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS .....	3
DEFINITIONS .....	5
<b>PARTIE I ATTESTATIONS .....</b>	<b>7</b>
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II. Les Commissaires aux Comptes .....	9
III. Le Conseil Financier.....	17
IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financières de la BCP ....	18
V. Agence de notation .....	18
<b>PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT .....</b>	<b>19</b>
I. Cadre juridique .....	20
II. Objectifs du programme .....	21
III. Caractéristiques du programme .....	22
IV. Financement du programme .....	23
V. Modalités de réalisation du programme.....	23
VI. Modalités d'intervention de la société de bourse.....	23
VII. Contrat de liquidité .....	25
VIII. Evolution du titre BCP.....	26
IX. Incidence du programme sur la situation financière de la BCP.....	32
X. Traitement comptable et fiscal des rachats .....	32
<b>PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE .....</b>	<b>33</b>
I. Renseignements à caractère général .....	34
II. Activités de la Banque Centrale Populaire .....	38
III. Organisation de la BCP.....	68
IV. Répartition du capital de la BCP.....	71
V. Evènements récents et perspectives de la BCP.....	76
<b>PARTIE IV FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>83</b>
I. Risques de crédit ou de contrepartie .....	84
II. Risque marché .....	89
III. Risques financiers.....	94
IV. Risques opérationnels .....	97
V. Risque pays.....	99
<b>PARTIE V DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES.....</b>	<b>100</b>
I. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS ....	101
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP .....	120
III. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP .....	125

**PARTIE I**

**ATTESTATIONS**

## I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerkouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	0522 20 25 33
Numéro de télécopieur	0522 22 26 99
Adresse électronique	<a href="mailto:mbenchaaboun@cpm.co.ma">mbenchaaboun@cpm.co.ma</a>

### Attestation

**Objet :** Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, atteste que, à sa connaissance, au 31 mai 2017 :

- La BCP détient directement 31 830 actions de son capital social représentant 0,02% du capital social de la BCP ;
- La BCP détient indirectement 66 686 actions représentant 0,04% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed BENCHAABOUN  
**Président du Conseil d'Administration**  
**Banque Centrale Populaire**

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2018

**Opération** : Programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions

### **Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2016**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2015 et 2016.

### **Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
Fawzi BRITEL  
Associé

**MAZARS AUDIT & CONSEIL**  
Abdou Souleye DIOP  
Associé

Opération : Programme de rachat d'actions de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2016**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la BCP.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2015 et 2016.

**Les commissaires aux Comptes**

**DELOITTE AUDIT**  
Fawzi BRITEL  
Associé

**MAZARS AUDIT & CONSEIL**  
Abdou Souleye DIOP  
Associé

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 41.370.924 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.038.218 KMAD.

### **Responsabilité de la direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états financiers**

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Casablanca, le 16/03/2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**

**Mazars Audit et Conseil**

F. Britel  
Associé

Abdou Souleye DIOP  
Associé Gérant

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 38.839.564 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.022.779 KMAD.

### **Responsabilité de la direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Casablanca, le 9 mars 2016**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**

**Mazars Audit et Conseil**

F. Britel  
Associé

Abdou Souleye DIOP  
Associé

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26.731.037 KMAD dont un bénéfice net de 2.025.322 KMAD.

### ***Responsabilité de la direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité des auditeurs***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2016 :

- Bank Al Amal : Participation complémentaire représentant 18,93% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 38,58%.
- Chaabi Capital Investissement : Participation complémentaire représentant 37,25% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 54,10%

**Casablanca, le 16/03/2017**

### **Les Commissaires aux Comptes**

#### **Deloitte Audit**

F. Britel  
Associé

#### **Mazars Audit et Conseil**

Abdou Souleye DIOP  
Associé Gérant

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26.803.005 KMAD dont un bénéfice net de 1.830.200 KMAD.

### ***Responsabilité de la direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité des auditeurs***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2015 :

- BP Régionale Centre Sud : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 51,60% ;
- BP Régionale El Jadida : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 54,74% ;
- BP Régionale Fès : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,75% ;
- BP Régionale Laâyoune : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,71% ;
- BP Régionale Marrakech : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,21% ;
- BP Régionale Meknes : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,53% ;
- BP Régionale Nador : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,63% ;
- BP Régionale Oujda : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,47% ;
- BP Régionale Tanger : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,44% ;
- BP Régionale Rabat : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,51% ;
- Atlantic Bank Internationale (ABI) : Prise de participation complémentaire représentant 9,6% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 74,60% ;
- Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Prise de participation de 54,74% de son capital social ;
- Création de la société Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS) détenue à 100% ;
- Création de la société Al Akaria Invest détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Populaire Patrimoine détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Participative du Maroc à 80,00%.

**Casablanca, le 09 Mars 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

#### **Deloitte Audit**

F. Britel  
Associé

#### **Mazars Audit et Conseil**

Abdou Souleye DIOP  
Associé

### III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Abdeslam Boumehti
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	<a href="mailto:ABOUMEHDI@uplinegroup.ma">ABOUMEHDI@uplinegroup.ma</a>

#### Attestation

**Objet :** Programme de rachat par la BCP de ses propres actions

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Abdeslam BOUMEHDI**  
Directeur Général Délégué  
Upline Corporate Finance

#### IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim Mounir
Fonction	Directeur Général de la banque de financement, d'investissement et de l'international
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

#### V. AGENCE DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	<a href="mailto:FIG_Europe@standardandpoors.com">FIG_Europe@standardandpoors.com</a>

## **PARTIE II**

## **LE PROGRAMME DE RACHAT**

## I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la BCP de ses propres actions est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée, complétée et amendée, (ii) du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, (iii) de la circulaire de l'AMMC.

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de la BCP, tenu en date du 21 février 2017 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 29 juin 2017 et appelée à statuer dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales ordinaires, d'autoriser la BCP à abroger l'ancien programme de rachat de ses propres actions et de mettre à jour un nouveau programme prenant en considération les nouveaux niveaux de cours affichés sur la Bourse de Casablanca.

A cette fin, le Conseil d'Administration a décidé de recourir aux services d'une société de bourse unique, la société Upline Securities, pour l'exécution du programme de rachat qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Avant de procéder à cette désignation, le Conseil d'Administration a considéré les dispositions de la circulaire de l'AMMC qui énonce que : « *l'émetteur doit permettre à la société de bourse qui exécute son programme de rachat d'agir en toute indépendance dans la gestion du programme et la réalisation des transactions y afférentes.* »

L'autorisation du programme de rachat par la BCP de ses propres actions fera l'objet de la résolution suivante :

*« L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et agissant aux termes des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée, complétée et amendée, du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, et de la circulaire de l'AMMC, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la révision du prix d'intervention du programme de rachat en bourse par la Banque Centrale Populaire de ses propres actions et examiné les éléments constituant la notice d'information, décide d'abroger le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016 et ce, à partir du 04 juillet 2017, autorise le projet de programme de rachat de 5% du capital social, soit 9 112 733 actions, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration réuni en date du 21 février 2017 selon les modalités suivantes :*

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 04 juillet 2017 au 03 janvier 2019
Nombre maximum d'actions à détenir	9 112 733 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	3 198 569 283 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)	
▪ Prix minimum unitaire de vente	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	351 DH

*L'Assemblée Générale entérine la proposition du Conseil d'Administration de permettre à la BCP de mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée et ce, selon les modalités suivantes :*

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 04 juillet 2017 au 03 janvier 2019
Nombre maximum d'actions à détenir	1 822 547 actions, soit 1% du capital
Montant maximum du programme	639 713 997 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d'intervention (hors frais d'achat et de vente)	
▪ Prix minimum unitaire de vente	189 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	351 DH

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration et à son Président à l'effet de procéder, à l'exécution dudit programme de rachat et du contrat de liquidité dans les conditions de date qu'il juge opportun et dans les limites des caractéristiques déclinées en haut. »*

En vertu des dispositions de la circulaire de l'AMMC, la BCP prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie comportera notamment les informations communiquées mensuellement à l'AMMC, les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de volatilité et en termes financiers pour la société. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

## **II. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le Conseil d'Administration de la BCP souhaite réviser la fourchette d'intervention du programme de rachat par la BCP de ses propres actions. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

A travers ce programme la BCP ne vise pas :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

### III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

#### III.1. LES TITRES CONCERNES PAR LE PRESENT PROGRAMME DE RACHAT

Actions BCP.

#### III.2. PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire prévue du 29 juin 2017, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, la société pourrait acquérir un maximum de 9 112 733 actions, soit 5% du capital.

#### III.3. FOURCHETTES DU PRIX D'INTERVENTION<sup>1</sup>

<b>Prix minimum unitaire de vente :</b>	<b>189 DH</b>
<b>Prix maximum unitaire d'achat :</b>	<b>351 DH</b>

#### III.4. MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE

Conformément à l'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la valeur de l'ensemble des actions BCP détenues par la société, ne pourra être supérieure au montant des réserves de la BCP, autres que la réserve légale. A fin 2016, le montant de ces réserves s'élève à 18 043 MDH.

<b>Détail des réserves et primes liées au capital (en Mdh)</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
Autres réserves	6 976
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 067

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central sans pour autant dépasser le niveau maximum à engager de 3 198 569 283 dirhams à autoriser par l'assemblée générale sur le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où la BCP procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément aux dispositions de l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre.

#### III.5. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément au projet de résolutions relatif à l'autorisation du programme de rachat, celui-ci s'étalera sur une période maximale de 18 mois du 4 juillet 2017 au 3 janvier 2019.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirent mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Ce dernier ne démarrera que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin du programme.

<sup>1</sup> Les prix présentés sont hors frais d'achat et de vente

#### **IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME**

Le programme de rachat d'actions que la BCP compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que dans le bilan social arrêté au 31 décembre 2016, la trésorerie<sup>1</sup> active ressort à 8,3 milliards de dirhams.

#### **V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME**

Les actions relatives à ce programme de rachat et du contrat de liquidité feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central de la Bourse de Casablanca, dans la fourchette de prix maximum à l'achat et du prix minimum à la vente, sous réserve des ajustements liés à des éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites des fourchettes à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

Le 08 juin 2017, la BCP a mis en place un mandat de gestion avec la société de Bourse, Upline Securities, représentée par son Président du directoire, M. Ali Hachami, devant opérer pour son compte sur la Bourse de Casablanca. Ce mandat de gestion est d'une durée de 18 mois, à partir de la date de début du programme de rachat et du contrat de liquidité. La BCP s'engage, conformément aux réglementations en vigueur à informer le marché au moment de la mise en place dudit programme de rachat.

Ce mandat a été signé sous la double condition suspensive de (i) l'approbation de la convention précitée par le conseil de surveillance de Upline Securities en application des dispositions des articles 56 et 58 alinéa 1 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et (ii) l'adoption du programme de rachat par l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP prévue le 29 juin 2017.

Dans le cadre global de ce mandat de gestion, les opérations de rachat et de vente se feront par l'intermédiaire de Upline Securities, qui agira en pleine indépendance. La BCP s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions du mandataire.

A cet effet, dans le cadre du programme de rachat, la société de bourse Upline Securities est libre de prendre l'initiative de réaliser les transactions à l'achat ou à la vente des actions BCP, sous réserve du respect :

- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017 ;
- Du respect de l'article 279 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée, complétée et amendée ;
- Des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- Des réserves, hors réserves légales, de la BCP si ces dernières deviennent inférieures au montant maximum à engager par la société ;
- De la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions et aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions.

#### **VI. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE<sup>2</sup>**

Upline Securities agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par la BCP. En aucun cas, Upline Securities ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité. Upline Securities perçoit de la BCP une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat et du contrat de liquidité. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à atteindre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

---

<sup>1</sup> La trésorerie au titre des comptes sociaux au 31 décembre 2016

<sup>2</sup>Les modalités peuvent subir des changements conformément à la réglementation applicable

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, la société de bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché ;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

La société de bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par Upline Securities dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où la BCP est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

La société de bourse s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25% du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
  - 500 actions à l'achat et à la vente ;
- Le nombre quotidien moyen est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée.

Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat y compris le contrat de liquidité, il doit être soldé dans les 12 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;
- La sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat ;
- le stock cumulé porte sur l'ensemble du programme de rachat.

Upline Securities est tenu :

- D'établir et transmettre à la BCP un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération, cours d'exécution, montants bruts, commissions de la Société de Bourse, commissions diverses, montant de la TVA, montant net) ;
- D'établir et de transmettre à la BCP une analyse mensuelle du marché des actions de la BCP ;
- De tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions permettant de suivre l'exécution de l'opération, aux conditions et formes requises par la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions. Il doit, à tout moment, et à la demande de la BCP lui adresser une copie du dudit registre ;
- A transmettre au mandant, à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca, en temps utile, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

De même, conformément à l'article 3.12.4 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, Upline

Securities est tenu d'informer la Bourse de Casablanca, au terme strict de chaque mois, du nombre d'actions achetées et vendues dans le cadre de l'exécution du programme de rachat.

Upline Securities est tenu de préparer et de transmettre à la BCP, en temps utile, l'ensemble des documents d'information afférents à la réalisation du programme de rachat que la BCP est tenu, de par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, de transmettre aux autorités administratives et financières compétentes et/ou publier à l'attention des tiers.

De façon spécifique, Upline Securities devra tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions aux formes et conditions requises par la circulaire de l'AMMC. Upline Securities doit, à tout moment et à la seule demande de la BCP, adresser copie dudit registre.

Upline Securities assure la traçabilité des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat :

- en reproduisant, à tout moment, le détail des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat ;
- en adressant à la BCP la liste détaillée des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat selon un modèle convenu. Ledit modèle doit au minimum contenir les informations prévues à l'annexe I.4.C de la circulaire de l'AMMC.

## VII. CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article I.4.18 bis de la circulaire de l'AMMC, l'émetteur peut mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

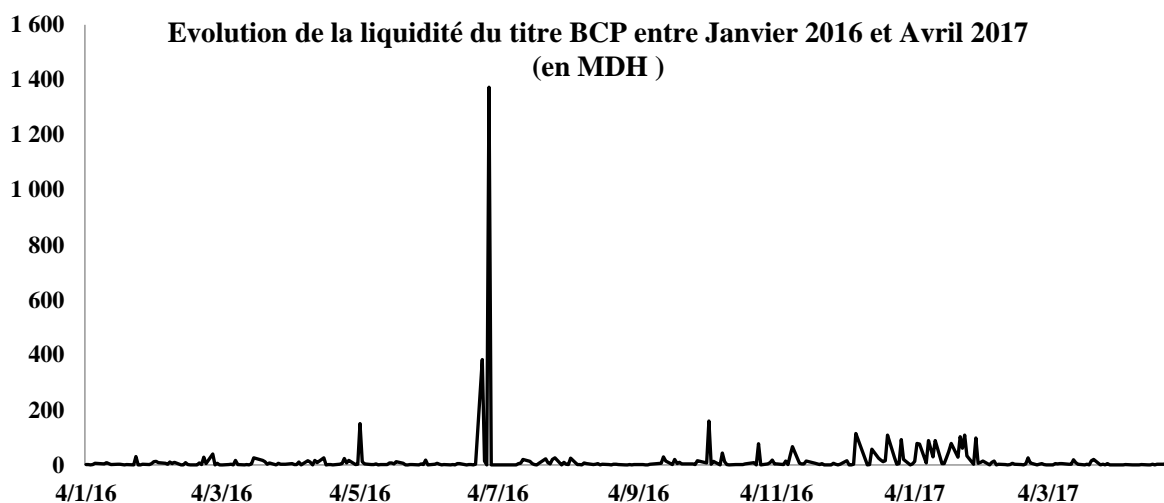
- L'option d'un contrat de liquidité est explicitement autorisée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 ;
- Le contrat de liquidité ne peut porter sur un pourcentage excédant 20% du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale. La BCP compte engager à cet effet un maximum de 1 822 547 actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 1% du capital de la société. Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat, soit le 3 janvier 2019;
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

De même et conformément à l'article I.4.18 ter de la même circulaire, l'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- Le principe d'indépendance : La personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. A aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;
- Le principe de permanence : Il doit se traduire par une fréquence minimale de présence sur le carnet d'ordres, d'au moins 50% du nombre de séances de cotation durant le programme de rachat ;
- Le principe de présence : la société de bourse doit assurer une présence sur le carnet d'ordres de la BCP par des ordres d'achat et de vente portant sur au moins 100 actions par sens (achat et vente) ;
- Le principe d'une fourchette achat/vente maximale : la fourchette s'entend limite supérieure/limite inférieure telle que définie dans le cadre du programme de rachat, soit [189 DH – 351 DH]. De plus, Upline Securities, s'engage à respecter un spread quotidien maximal entre les cours à l'achat et à la vente plafonné à 4% ;
- Le principe de non accumulation : Le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

## VIII. EVOLUTION DU TITRE BCP

### VIII.1. EVOLUTION DE LA LIQUIDITE :



Source : Bourse de Casablanca

Au cours de la période allant du 04 janvier 2016 au 28 avril 2017, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint un total de 21 622 055 titres. Ces échanges ont cumulé un volume échangé global de 5 218 MDH.

Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 241,34 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 16 MDH correspondant à une moyenne de 65 921 titres échangés par séance.

Le volume maximum a été atteint, le 30/06/2016, avec 1 373 MDH pour une quantité échangée de 6 248 316 titres et un cours de clôture de 219,75 DH. Quant au volume minimum enregistré, il a été atteint, le 20/06/2016, avec 224 DH pour une quantité échangée de 1 titre et un cours de clôture de 224 DH.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs boursiers de l'action BCP sur la période d'observation (en Dirhams) :

Coefficient de liquidité*	12%
Cours minimum**	214,10
Cours maximum**	332
Taux de cotation***	98,2%
Performance du titre BCP****	28%

\*Nombre des actions échangé, rapporté au nombre des actions formant le capital

\*\*Cours de clôture

\*\*\*Nombre de jours où l'action BCP a été traitée, rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

\*\*\*\*Croissance du cours de clôture entre le 28/04/2017 et le 04/01/2016

Source : Analyse UCF

Le cours minimum enregistré durant la période d'observation s'établit à 214,10 DH au 7 janvier 2016, et le cours maximum est enregistré au 12 janvier 2017 à hauteur de 332 DH.

Le tableau suivant présente les séances les plus actives sur la période d'observation ainsi que leurs quotes-parts dans les volumes globaux :

Séances	Volumes	Quote part/volumes globaux
30/06/2016	1 373 063 448,35	26,31%
27/06/2016	382 773 384,50	7,34%
05/10/2016	160 153 427,45	3,07%
04/05/2016	150 338 014,00	2,88%
09/12/2016	113 768 581,90	2,18%
23/12/2016	108 560 296,50	2,08%
26/01/2017	108 155 517,75	2,07%

Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-après retrace l'évolution mensuelle du titre BCP, durant la période janvier 2016/ Avril 2017:

Mois	Cours moyen pondéré	Plus haut (*)	Plus bas (*)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
janv-16	215	215,6	213	338 593	72 680 331
févr-16	217	222,0	210,1	766 461	166 181 879
mars-16	220	223	214,5	576 624	126 887 767
avr-16	221	229,9	215,5	705 898	155 970 399
mai-16	227	234,0	224	971 188	220 501 758
juin-16	220	228,0	215	8 270 513	1 818 858 483
juil-16	225	228,9	216,1	620 766	139 868 921
août-16	228	229,0	225,2	326 548	74 391 365
sept-16	228	230	220	552 908	126 077 186
oct-16	228	230	227,2	1 510 929	345 227 516
nov-16	230	240	228,1	890 476	205 113 214
déc-16	265	289,9	233	1 955 229	517 586 882
janv-17	310	338	277,8	3 170 848	981 627 539
févr-17	290	309,8	265,1	379 693	110 212 041
mars-17	270	285	259,9	393 085	105 977 198
avr-17	266	275,0	255	192 296	51 122 798

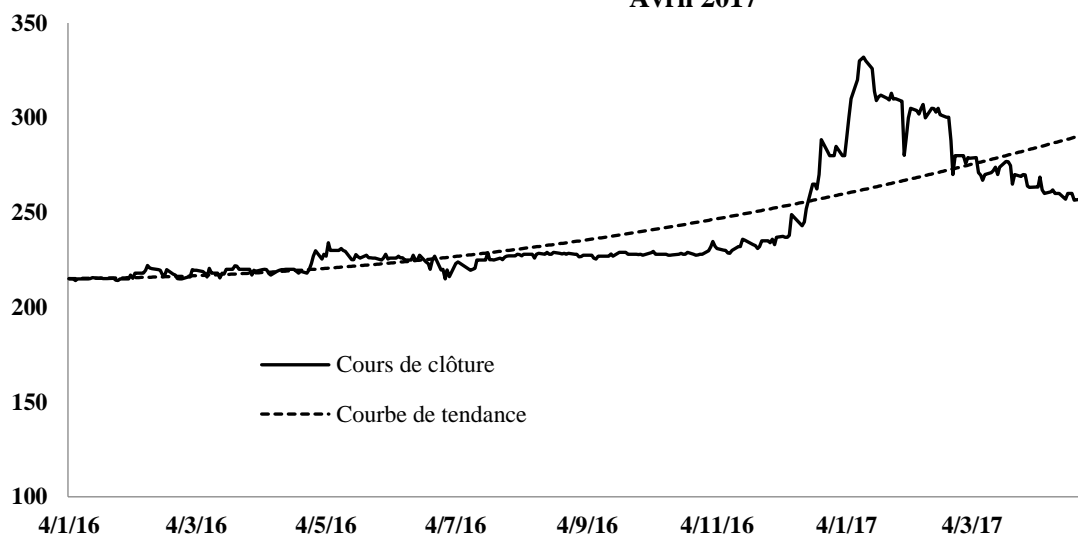
(\*) cours par séance

Source : Bourse de Casablanca

## VIII.2. EVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE :

Durant la période d'observation, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 214,10 DH et le cours le plus haut de 332 DH. Le cours moyen pondéré a été de 241,34 DH.

**Evolution de la volatilité du titre BCP (en MAD) du 04 Janvier 2016 au 28 Avril 2017**



Source : Bourse de Casablanca

L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Une quasi-stagnation observée entre le mois de janvier et mars 2016 pour un cours qui oscille entre 214 et 222 DH.
- Une phase de hausse observée durant le mois de mai 2016, durant laquelle le cours de clôture a atteint un maximum de 234 DH et un minimum de 225 DH.
- Une tendance baissière qui se poursuit jusqu'au mois d'octobre 2016, où le cours atteint son minimum, sur la période, avec 215 DH.
- Une hausse remarquable observée à partir du mois de décembre 2016 qui se poursuit pour atteindre le cours le plus haut de la période étudiée avec 332 DH.

Durant la période d'étude, le titre a enregistré une performance de 28%.

Le titre BCP a légèrement surperformé les indices de la place, le MASI et le MADEX durant sur l'année glissante Avril.16- Avril.17 :

Performance du titre BCP:	21%
Performance du MASI :	20%
Performance du MADEX :	19%

Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation, les performances du titre BCP, du MASI et du MADEX étaient respectivement de 21%, 20% et 19%.

Le tableau suivant présente la volatilité annualisée du titre BCP, ainsi que sa volatilité relative par rapport au Madex et au Masi :

<b>Volatilité (*)</b>	<b>3 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
BCP	32,83%	31,68%	24,41%
Madex	11,76%	15,35%	12,38%
<b>Volatilité relative MADEX (**)</b>	1,63	1,47	1,31
Masi	10,84%	14,51%	11,78%
<b>Volatilité relative MASI (***)</b>	1,77	1,57	1,38

(\*) : Produit entre l'écart-type des performances quotidiennes avec la racine carrée du nombre de séances durant l'année  
 (\*\*): Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MADEX divisé par la variance du rendement du Madex.  
 (\*\*\*) Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MASI divisé par la variance du rendement du MASI  
 Source : Bourse de Casablanca et UCF

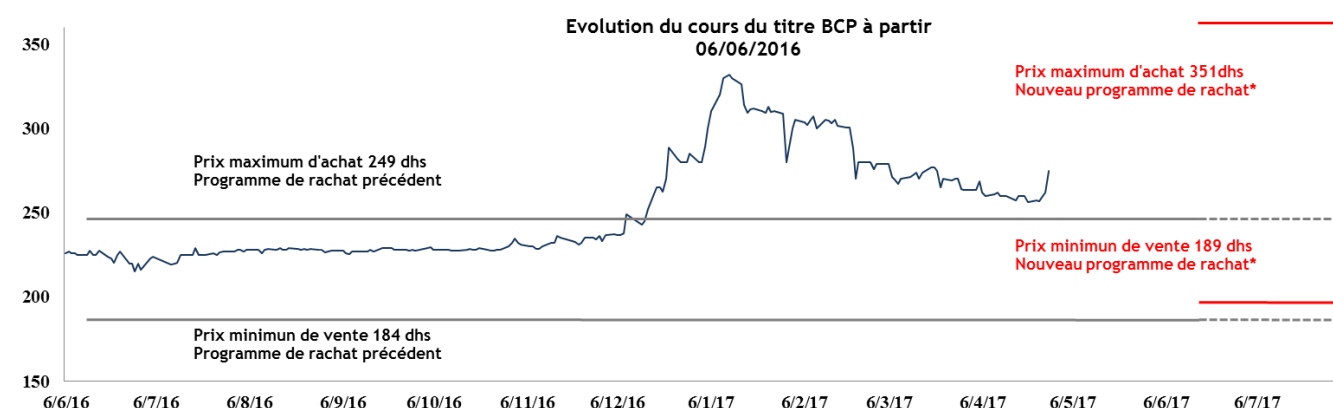
### Comportement de la volatilité des titres des opérateurs du secteur bancaire :

<b>Volatilité</b>	<b>3 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
Attijariwafa Bank	16,91%	21,36%	17,65%
BMCE Bank	16,12%	22,32%	22,57%
BMCI	17,85%	22,53%	24,50%
CDM	34,16%	34,90%	37,24%
CIH	20,49%	27,51%	24,64%
BCP	32,83%	31,68%	24,41%
<b>Secteur</b>	<b>14,59%</b>	<b>17,47%</b>	<b>14,32%</b>

Source : Bourse de Casablanca

### VIII.3. RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE LA BCP

Le graphique ci-dessous situe la fourchette du programme par rapport à l'évolution du cours de la BCP depuis sur la période d'observation suivante :



Source : Bourse de Casablanca

\*Le programme de rachat précédent sera abrogé, à partir du 04 juillet, par le programme en cours de validation

La fourchette proposée dans le cadre du présent programme de rachat est de [189 DH – 351 DH] avec un nombre d'actions maximum pouvant être détenu de 9 112 733 actions, soit 5% du capital sur une durée de 18 mois.

Cette fourchette a été déterminée à partir du cours moyen pondéré 6 mois du 22 août 2016 au 20 février 2017 qui s'établit à 270 DH, auquel on a appliqué une variation de plus ou moins 30%.

#### Programmes de rachat précédents :

En janvier 2009, la Société a mis en place son 1<sup>er</sup> programme de rachat visant les actions BCP dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	3 086 094 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	987 550 080 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 26 janvier 2009 au 26 juillet 2010
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention (*) :		
Du 26 janvier 2009 au 31 mars 2009 :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	320 DH
Période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 à la fin du programme :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	320 DH

(\*) tient compte de la mesure dérogatoire, relative au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions, annoncée par le Ministre des Finances en date du 04 décembre 2008 dans l'objectif de dynamiser le marché boursier. Cette mesure consiste à autoriser les sociétés, à titre exceptionnel, à acquérir leurs propres actions en dessous du prix minimum d'achat fixé dans le cadre de leur programme d'achat. Cette mesure dérogatoire a pris fin le 31 mars 2009.

Durant les 18 mois du 1<sup>er</sup> programme de rachat, la BCP n'a pas acquis d'actions et n'en a pas cédé. Par conséquent, elle détient en propre, à la fin de son programme, 0 actions, soit 0% du capital.

En 2011, la Banque Centrale Populaire a mis en œuvre un 2<sup>ème</sup> programme de rachat de ses propres actions par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	: Actions BCP	
Calendrier de l'opération	: Du 1 <sup>er</sup> juin 2011 au 02 novembre 2011	: Du 02 novembre 2011 au 30 novembre 2012
Nombre maximum d'actions à détenir	: 3 320 537 actions, soit 5% du capital	: 6 641 074 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	: 1 726 679 240 DH	
Délai de l'autorisation	: 18 mois	
Mode de financement du programme	: Par la trésorerie	
Fourchettes d'intervention :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	: 370 DH	: 185 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	: 520 DH	: 260 DH

A l'issue de ce programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détenait indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social. A noter que le dernier programme de rachat n'a pas été exercé.

En 2013, la BCP a mis en œuvre son 3<sup>ème</sup> programme de rachat de ses propres actions par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	: Actions BCP	
Nombre maximum d'actions à détenir	: 8 657 096 actions, soit 5% du capital	
Montant maximum du programme	: 1 999 789 176 DH	
Délai de l'autorisation	: 18 mois	
Calendrier de l'opération	: Du 5 juin 2013 au 4 décembre 2014	
Mode de financement du programme	: Par la trésorerie	
Fourchette d'intervention :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	: 171 DH	
▪ Prix maximum unitaire d'achat	: 231 DH	

A l'issue de ce programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détenait indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social. A noter que le dernier programme de rachat n'a pas été exercé.

En 2016, la BCP a mis en œuvre son 4<sup>ème</sup> programme de rachat de ses propres actions par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	: Actions BCP	
Nombre maximum d'actions à détenir	: 9 112 733 actions, soit 5% du capital	
Montant maximum du programme	: 2 269 070 517 DH	
Délai de l'autorisation	: 18 mois	
Calendrier de l'opération	: Du 6 juin 2016 au 5 décembre 2017	
Mode de financement du programme	: Par la trésorerie	
Fourchette d'intervention :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	: 184 DH	
▪ Prix maximum unitaire d'achat	: 249 DH	

A l'issue du programme de rachat en cours, la BCP détient directement 31 830 actions de son capital social représentant 0,02% du capital social de la BCP.

Par ailleurs, la BCP détient indirectement 66 686 actions représentant 0,04% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

A noter que lors de ce programme de rachat en cours, la BCP a acheté 196 865 titres tandis qu'elle en a vendu 163 137 titres.

## **IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BCP**

L'intention de la BCP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la banque autre que l'enregistrement des plus et moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions représentant 5% du capital de la société est acheté au cours le plus haut 351 DH de la fourchette et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette 184 DH, la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisées aux conditions citées ci-dessus serait égale à 1 476 MDH.

## **X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS**

### **X.1. TRAITEMENT COMPTABLE**

Les rachats de ses propres actions par la BCP sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres de transaction.

En effet, à l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné.

A la suite d'une cession le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée au niveau du résultat des opérations de marché.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Les moins-values latentes donneront lieu à la constitution de provisions.

### **X.2. TRAITEMENT FISCAL**

Le rachat par la BCP de ses propres actions pourrait avoir un impact sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix d'achat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

### **X.3. REGIME APPLICABLE AUX PROFITS DE CESSION**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

### **X.4. REGIME APPLICABLE AUX DIVIDENDES**

Les actions possédées par la banque ne donnent pas droit aux dividendes.

**PARTIE III**

**PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE  
POPULAIRE**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de neuf Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

<b>Dénomination sociale</b>	Banque Centrale Populaire – BCP
<b>Siège social</b>	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
<b>Numéro de fax</b>	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
<b>Site Web</b>	<a href="http://www.gbp.ma">www.gbp.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 tel que modifié et complété <sup>1</sup> .
<b>Date de création</b>	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Numéro du registre de commerce</b>	R.C. Casablanca N° 28173
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : <b>1- Opérations de banque</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi.</li> <li>▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.</li> </ul> <b>2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée.</li> <li>▪ A ce titre, elle est chargée :</li> </ul>

<sup>1</sup> La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
  - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
  - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
  - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ;
  - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

### **3- Activités pour le compte du Comité Directeur**

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

### **4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales**

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

#### **4.1- Fonctionnement :**

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

#### **4.2- Investissement :**

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

#### **4.3- Prises de participations dans le capital des BPR**

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96.

#### **4.4- Autres prises de participations et filiales**

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
  - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
  - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

<b>Capital social actuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au 31 mai 2017, 1 822 546 560 Dirhams divisé en 182 254 656 actions.</li> </ul>
<b>Documents juridiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.</li> </ul>
<b>Textes législatifs et réglementaires applicables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;</li> <li>▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ;</li> <li>▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;</li> <li>▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;</li> <li>▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 ;</li> <li>▪ Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ;</li> <li>▪ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ;</li> <li>▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005;</li> <li>▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;</li> <li>▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;</li> <li>▪ Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN.</li> <li>▪ Circulaire de l'AMMC.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Régime fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).</li> </ul>
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tribunal de commerce de Casablanca.</li> </ul>

## **II. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

### **II.1. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

#### **II.1.1. Activité de la Division Banque de Financement**

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

#### **II.1.2. Activité de la Division Banque des Marchés**

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

### **II.1.3. Services d'intérêt commun**

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
  - Affranchissement ;
  - Confection de chéquiers ;
  - Confection de cartes monétiques ;
  - Microfilmage et production de CD-ROM.

- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présidence Direction Générale</li> <li>▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale</li> <li>▪ Sociétariat Général CPM</li> <li>▪ Vie Institutionnelle</li> <li>▪ Communication Institutionnelle et Interne</li> <li>▪ Gestion Globale des Risques</li> <li>▪ Conformité</li> <li>▪ Pilotage, Comptabilité et Finance</li> </ul>
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspection Générale</li> <li>▪ Audit interne BCP</li> </ul>
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Production bancaire</li> <li>▪ Organisation et qualité</li> <li>▪ Moyens Généraux</li> <li>▪ Direction Internationale</li> </ul>
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes et Développement</li> <li>▪ Architecture et Infrastructure</li> <li>▪ Production Informatique</li> <li>▪ Monétique</li> <li>▪ Service aux filiales</li> <li>▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne</li> <li>▪ Refonte du système d'information</li> <li>▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage</li> </ul>

Source : BCP

## II.2. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe,

coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
<b>Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP</b>	Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ;</li> <li>▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ;</li> <li>▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ;</li> <li>▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.</li> </ul>
<b>Suppression des dispositions transitoires</b>	Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ;</li> <li>▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ;</li> <li>▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ;</li> <li>▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.</li> </ul>

---

**Renforcement de la cohésion du  
Crédit Populaire du Maroc**

Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ;
- Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ;
- Elles donnent droit aux bénéficiaires, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

---

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

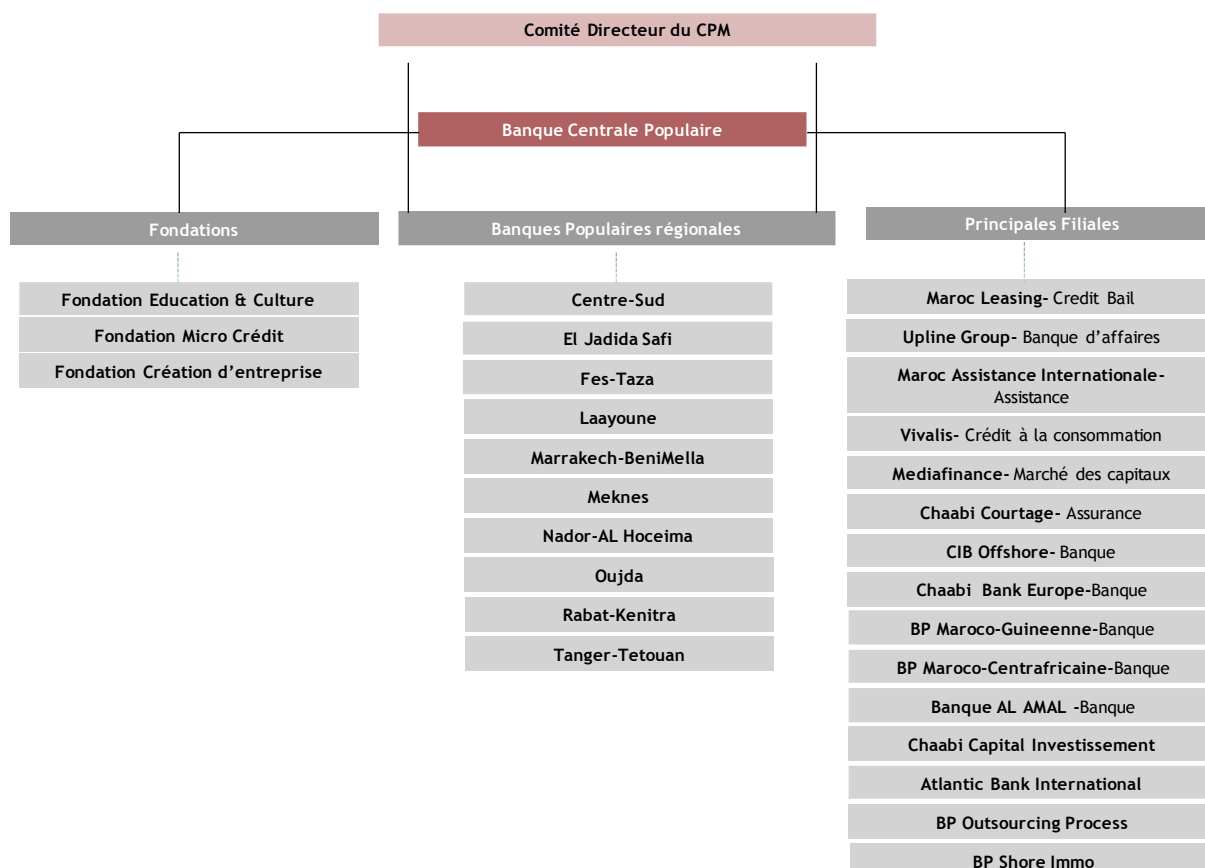
Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

En application de loi n° 44-08, les comptes consolidés du CPM de l'exercice 2015 correspondent à ceux de la BCP. De ce fait, les réalisations et les indicateurs du CPM sont présentés dans la partie « Présentation des résultats de la BCP ».

## II.2.1. Structure du Crédit Populaire du Maroc au 31 décembre 2016

### Crédit Populaire du Maroc



Source : BCP

## II.2.2. Les Banques Populaires Régionales

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 130-12), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 9 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéficiaires et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

### Evolution des principaux indicateurs d'activité

En MDH	2014			2015			2016			
	BPR	D (1)	C (2)	RN (3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)
Centre Sud	16 192	8 818	275	16 580	9 296	252	17 644	9 251	324	
El Jadida –Safi (*)	9 252	7 066	104	9 698	7 290	113	NA	NA	NA	
Fès-Taza	13 952	8 147	51	14 796	8 291	74	15 794	8 388	239	
Laâyoune	3 974	2 624	51	2 979	2 378	53	3 344	2453	95	
Marrakech - Beni Mellal	18 316	11 048	99	20 539	10 927	83	24 472	12 913	91	
Meknès	10 219	6 459	118	10 944	6 537	55	11 619	6 506	53	
Nador - Al Hoceima	23 216	3 765	196	24 042	3 563	148	25 938	3472	198	
Oujda	14 854	6 948	148	15 541	6 739	100	16 357	6 802	105	
Tanger –Tétouan	16 664	7 614	88	18 082	7 370	66	19 335	7 478	213	
Rabat-Kénitra	25 098	14 784	219	29 493	16 160	234	31 196	18 379	371	
<b>Total</b>	<b>151 735</b>	<b>77 272</b>	<b>1 349</b>	<b>162 694</b>	<b>78 552</b>	<b>1 177</b>	<b>165 699</b>	<b>75 642</b>	<b>1 689</b>	

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

(NA\*) Fusion absorption de la BPR d'El Jadida Safi par la BCP en 2016

Source: BCP

A fin 2016, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 165 699 MDH contre 162 694 MDH à fin 2015. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (31 196 MDH), Nador-Al Hoceima (25 938 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (24 472 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 75 642 MDH à fin 2016 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 18 379 MDH et 12 913 MDH.

Durant l'exercice 2016, le résultat net global des BPR s'établit à 1 689 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (371 MDH), Centre Sud (324 MDH) et Fès- Taza (239 MDH).

Durant l'exercice 2015, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 7,2 % pour s'établir à 162 694 MDH par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts des régions Rabat-Kénitra (+4,4 Milliards de Dhs), Marrakech-Béni Mellal (+2,2 Milliards de Dhs), Tanger-Tétouan (+1,4 Milliards de Dhs) et Fès-Taza (+844 MDH).

Les créances sur la clientèle ont connu une progression de 1,7% par rapport à fin 2014, s'établissant ainsi à 78 552 MDH. Cette progression se traduit notamment par l'augmentation des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kenitra (1 377 MDH).

A fin 2015, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 12,8% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 177 MDH. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse du résultat net des régions Meknès (-63 MDH), Nador-Al Hoceima (-48 MDH) et Oujda (-48 MDH).

Durant l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 6,0% pour s'établir à 151 737 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région Marrakech-Beni Mellal (+1 434 MDH), Rabat-Kenitra (1 351 MDH), centre sud (+ 1 206 MDH) et Laâyoune (+ 1 014 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 2,7% à fin 2014, s'établissant ainsi à 77 274 MDH. Cette hausse découle essentiellement de la hausse des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (+ 731 MDH) et El Jadida-Safi (+ 500 MDH).

A fin 2014, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 9,90% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 349 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Fès-Taza (-109 MDH) et Tanger Tétouan (-65 MDH).

## II.3. FILIALES, FONDS D'INVESTISSEMENT ET FONDATIONS DE LA BCP

### II.3.1. Présentation des filiales

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 décembre 2016, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Principales filiales (*)	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote	% d'intérêt	% de contrôle
BP Centre Sud	Banque	51,60%	51,60%	51,00%	100,00%
BP Fes Taza	Banque	52,75%	52,75%	53,20%	100,00%
BP Laayoune	Banque	52,71%	52,71%	51,94%	100,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	52,21%	52,21%	54,47%	100,00%
BP Meknes	Banque	52,53%	52,53%	51,43%	100,00%
BP Nador Al Hoceima	Banque	52,63%	52,63%	51,03%	100,00%
BP Oujda	Banque	52,47%	52,47%	51,31%	100,00%
BP Tanger Tetouan	Banque	52,44%	52,44%	50,79%	100,00%
BP Rabat Kenitra	Banque	52,51%	52,51%	53,10%	100,00%
Chaabi Bank	Banque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	62,50%	62,50%	62,50%	62,50%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	54,10%	54,10%	77,98%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	43,50%	43,50%	48,59%	50,34%
VIVALIS	Crédit consommation	66,38%	66,38%	77,25%	87,28%
Mediafinance	Marché des capitaux	60,00%	89,95%	90,95%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	73,62% (**)	73,62% (**)	74,35%	83,76%
CIB	Banque Offshore	70,00%	70,00%	85,28%	100,00%
BPMG	Banque	77,25%	77,25%	77,25%	77,25%
Bank Al Amal	Banque	38,58%	51,56%	43,49%	35,97%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro finance	100%	100%	100,00%	100,00%
Upline Group	Banque d'affaires	77,39%	77,39%	89,15%	100,00%
Maroc Leasing	Crédit-bail	53,11%	53,11%	53,11%	53,11%
BP Shore	Holding	56,80%	56,80%	77,63%	100,00%
FPCT Sakane (***)	Immobilier	ND	ND	49,00%	100,00%
ABI	Holding	74,60%	74,60%	83,50% (****)	100,00%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Tenant bureau d'étude	54,74%	54,74%	54,74%	54,74%
BP REM	Immobilier	43,13%	43,13%	NC	NC
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	64,00%	64,00%	NC	NC
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%	100,00%	NC	NC
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeur mobilière	100%	100%	NC	NC
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	99,87%	99,87%	NC	NC
Banque Populaire Patrimoine	Banque	99,87%	99,87%	NC	NC
Banque Participative Du Maroc	Banque	80,00%	80,00%	NC	NC

(\*) Les BPR ont été présentées au niveau de la section II.2

(\*\*) La participation de la BCP dans Chaabi LLD est passée à 83,62%

(\*\*\*) Fonds de placement collective de titrisation ne comporte pas de capital

(\*\*\*\*) La filiale d'ABI, AACI, détient un 0,2% dans le capital de la Holding ABI. Cette détention vient en diminution du pourcentage d'intérêt de la BCP dans ABI en consolidé

Source : BCP

## II.3.2. Activités des principales filiales de la BCP

### a- Upline Group

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

#### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 039	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	6	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>467 836</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

#### ▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 15/16
Fonds Propres	448 908	443 972	513 802	-1,1%	15,7%
Chiffre d'affaires consolidé	193 497	186 622	214 703	-3,6%	15%
Résultat net consolidé en normes IFRS	80 073	64 889	127 242	-19,0%	96,1%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2015, dans un contexte difficile et mitigé mêlant resserrement de la concurrence, baisse sur les opérations de capital conjuguée à une régression du volume enregistré sur le marché de blocs, un marché action accusant de faibles volumes et un accroissement constant de la taille moyenne des fonds, Upline Group a réalisé un chiffre d'affaires de 187 MDH en baisse de 3,6% par rapport à l'exercice précédent pour un résultat net consolidé en recul de 19% à 64,9 MDH.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires consolidé a connu une hausse de 15% à 215 MDH, résultant principalement de la performance enregistrée dans les lignes métiers gestion d'actifs, intermédiation boursière et capital investissement.

A fin décembre 2016, le résultat net consolidé s'est établi à 127,2 MDH contre 64,9 MDH en 2015 et

ce suite à la hausse du chiffre d'affaires du groupe et à la réalisation d'un résultat non courant liée à la plus-value de cession des parts détenues par Upline Securities et ICF Al Wassit dans la Bourse de Casablanca (projet de démutualisation de la Bourse de Casablanca)

### b- Maroc leasing

Maroc Leasing est la filiale de la BCP spécialisée dans le leasing. Elle propose notamment des produits relatifs au leasing mobilier, le leasing immobilier, et le lease-back.

#### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
<b>Total</b>	<b>2 776 689</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

#### ▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 15/16
Produits d'exploitation bancaire	3 599	3 587	3 337	-0,3%	-6,9%
PNB	268	296	305	10,8%	3,0%
Résultat net	56	59	60	5,4%	1,7%

Source : BCP

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat net de 58,5 MDH contre 56,1 MDH en 2014, soit une hausse de 4,3%.

En dépit d'un exercice marqué par une conjoncture économique difficile et un recul global des investissements, Maroc Leasing a poursuivi son développement en mettant l'accent sur la synergie développée avec le réseau BP, les missions auprès de clientèles communes pour le financement en crédit-bail mobilier et immobilier destiné à des cibles professionnelles.

Pour l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de Maroc Leasing se présentent comme suit:

- Un léger recul des produits d'exploitation de 0,3% par rapport à l'exercice précédent.
- Accroissement de 10,8% du PNB à 296,3 MDH, soit un taux de réalisation de l'objectif de 108,9% ;
- Hausse du résultat net de 4,3% à 58,5 MDH.

Au titre de 2016, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 3 337 MDH, en baisse de près de 6,9% par rapport au décembre 2015. Cette baisse est expliquée par la baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location.

Pour sa part, le PNB s'est élevé à 305 MDH, soit une évolution de 3% par rapport à fin décembre 2015 et ce, pour un résultat net de 60 MDH en évolution de 3,2% et ce, suite à la hausse des reprises de provisions pour créances en souffrances.

### c- Vivalis Salaf (Ex – Assalaf Chaabi)

Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 174 856	66%	66%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 544 738	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	76 351	4%	4%
<b>Total</b>	<b>1 770 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Produits d'exploitation bancaire	683 346	785 947	870 376	15,0%	10,7%
Encours clients (En MDH)	5 424	5 427	5 650	0,1%	4,1%
PNB	281 977	304 941	327 940	8,1%	7,5%
Résultat net	75 659	91 193	101 533	20,5%	11,3%

Source : BCP

A fin 2015, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Progression de l'encours brut de 0,1% à 5,4 milliards de dh ;
- Augmentation du PNB de 8,1% à 305 MDH ;
- Accroissement du résultat net de 20,5% à 91,2 MDH.

Au titre de 2016, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Progression de l'encours brut de 4,1% à 5 650 MDH
- Augmentation du PNB de 7,5% à 327,9 MDH;
- Accroissement du résultat net de 11,3% à 101,5 MDH.

**d- Chaabi LLD**

Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	262 975	83,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
<b>Sous total groupe</b>	<b>267 325</b>	<b>85%</b>
Akwa group	47 175	15,00%
<b>Total</b>	<b>314 500</b>	<b>100,00%</b>

(\*) *Sortie du Fonds Moussahama I du capital et cession de ses participations à la BCP*

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires	116 771	140 199	165 762	20%	18%
Produits d'exploitation	125 352	151 340	177 554	21%	17%
Résultat net	4 683	10 226	13 611	>100,00%	33,1%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2015, Les performances régulières et ascendantes de Chaabi LLD lui ont permis de renouer avec la rentabilité, de consolider ses fonds propres et d'asseoir une bonne image auprès de ses clients et de ceux du Groupe.

Dans cette dynamique, tous les indicateurs d'activité et de résultats se sont inscrits en hausse, consolidant les réalisations des derniers exercices :

- Le parc de Chaabi LLD a évolué de 23,2% avec des mises en circulation atteignant 67,2% et une part de marché atteignant 9%;
- Les cessions réelles se sont élevées à 490 sorties. Cette performance trouve son origine dans l'optimisation des prix à la vente;
- Le chiffre d'affaire s'est accru de 20,1% par rapport à fin 2014.
- Le résultat net a plus que doublé, se situant à 10,2 MDH.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est établi à 165,7 MDH. Cette réalisation est attribuable à l'amélioration de la base clientèle et du loyer moyen.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 35,8 MDH en hausse de 28,4 % par rapport à 2015.

Au titre de 2016, Chaabi LLD a pu poursuivre sa politique de croissance initiée en 2015, en mettant à profit les synergies avec le réseau et le Corporate Banking, la dynamique insufflée à sa force de vente et son image de qualité de service.

Ainsi, le résultat net de la société ressort à 13,6 MDH, suite principalement à l'accroissement de son chiffre d'affaires.

**e- MEDIAFINANCE**

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
<b>Total</b>	<b>2 064 033</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

\*Droit de vote : 89,95%

■ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires	49 735	53 316	72 891	7,20%	37%
PNB	21 646	14 624	21 082	-32,40%	44,20%
Résultat net	5 887	3 294	6 381	-44,00%	93,70%

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2015, Médiafinance s'est adjugée sur le marché primaire un volume de souscriptions de 341 MDH. Sur le marché secondaire, la banque a réalisé un volume global de 2,3 MMDH. L'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Le volume global affiche une baisse de 15,5% pour s'établir à 2,3 MMDH.
- Le PNB ressort à 14,6 MDH en 2015 contre 21,6 MDH un an auparavant, soit un repli de 32,4% qui s'explique principalement par la nette baisse du volume d'activité ;
- Le résultat net ressort en baisse à 3,3 MDH contre 5,9 MDH à fin décembre 2014.

En 2016, l'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Un chiffre d'affaires en hausse de 37% à 73 MDH dû à l'élargissement de la base clientèle et une meilleure synergie avec les entités du Groupe ;
- Le PNB ressort à 21 MDH en 2016 contre 14,6 MDH à fin décembre 2015, soit une hausse de 44% expliqué principalement par le déploiement d'une nouvelle stratégie de placement ;
- Le résultat net ressort à 6,4 MDH contre 3,3 MDH à fin décembre 2015.

**f- Maroc Assistance Internationale**

Maroc Assistance Internationale est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient principalement dans l'assistance médicale aux personnes malades ou blessées, l'assistance technique aux véhicules, l'assistance en cas de décès et l'assistance juridique à l'étranger.

■ **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme  
 Objet social : Assistance  
 Secteur d'activité : Assurances  
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

■ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

■ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	432 406	439 312	433 542	1,6%	-1,3%
Résultat net	48 452	53 571	56 705	10,6%	5,9%

Source : BCP

A fin 2014, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 381 MDH à 432,4 MDH, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2013. Cette évolution provient de l'effet conjugué de l'augmentation tarifaire du contrat Injad Achamil, de l'effort commerciale déployé, ainsi que de l'évolution des ventes locales. Le résultat net s'est situé à 48,5 MDH en 2014 soit un accroissement de 16,8% par rapport à 2013.

L'exercice 2015 est marqué par l'obtention du trophée de l'excellence Marketing 2015 « Marketing Excellence Award » décerné par IAG à Athènes, pour le projet micro-assistance en partenariat avec la Fondation Attawfiq Micro Finance.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de M.A.I ont évolué comme suit :

- Les primes acquises se sont élevées à 439,3 MDH à fin décembre 2015 en hausse de près de 2% ;
- La part de marché accuse un recul de 3 pts en raison d'une forte percée de la concurrence sur le marché local ;
- Le résultat d'exploitation affiche une hausse de 15,2% à 89,7 MDH ;
- Quant au résultat net, il s'élève à 53,6 MDH en augmentation de 10,6%.

L'exercice 2016 est marqué par :

- L'obtention de la certification de l'activité Assistance, norme ISO 9001 version 2008 ;
- L'obtention du statut CFC par MAI ;
- La création de la filiale Châabi Assistance et son agrément par l'ACAPS (Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale) ;
- L'élaboration du schéma directeur SI de MAI, en concertation avec le cabinet Kurt & Salmon ;
- Lancement du projet CRM avec « Neetiks & Axelink Maroc ».

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de M.A.I, à fin 2016 ont évolué comme suit :

- Les primes acquises ont atteint à 433,5 MDH à fin 2016 en baisse de 1,9%. La sinistralité globale a enregistré également une baisse de 2,1% en s'établissant à 221 MDH. Ces deux baisses sont dues essentiellement à la résiliation des contrats DGSSFAR (Direction Générale des Services Sociaux des FAR) et OSAMAC (Fondation Hassan II, pour les œuvres sociales des anciens militaires & anciens combattants) ;
- Le budget de fonctionnement s'établit à 147,5 MDH à fin 2016, en hausse de 17,5%, due notamment à l'augmentation du taux de commissionnement du contrat Injad Achamil qui est passé de 4% à 15% (à partir du 2ème semestre de 2015) et puis à 23% (à compter du 2ème semestre de 2016) ;
- Quant au résultat net, il s'élève à 56,7 MDH en hausse de 5,8%.

**g- Chaabi International Bank Off shore**

Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
<b>Total</b>	<b>44 000</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014*	2015*	2016*	Var 15/14	Var 16/15
Produits d'exploitation bancaire	245 532	258 241	309 802	5,1%	19,9%
PNB	120 671	132 461	181 434	9,7%	36,9%
Résultat net	111 904	107 932	167 967	-3,5%	55,6%

Cours annuel moyen au 31-12-2014 USD/MAD : 9,0062

Cours annuel moyen au 31-12-2015 USD/MAD : 9,7960

Cours annuel moyen au 31-12-2016 USD/MAD : 9,8060

Source : BCP

Au titre de l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de CIB Offshore sont les suivants :

- Le PNB ressort à 132,5 MDH soit une hausse de 9,8% par rapport à 2014, à noter qu'il y a eu une détérioration du cours de l'Euro face au Dollar ayant sous performé les indicateurs d'activité vue la proportion élevée des opérations libellées en Euro dans le portefeuille de CIB Offshore ;
- Le Résultat Net a accusé une baisse de 3,5% pour s'établir à 107,9 MDH du fait du provisionnement d'une importante créance en souffrance.

Outre l'achèvement des travaux d'extension du siège de la banque, l'année 2016 a été marquée par l'implémentation du nouveau système d'information T24.

Et en termes d'indicateurs d'activité et de résultat, les évolutions se présentent ainsi :

- Les emplois productifs se situent à 10.739,5 MDH, en progression de 18,1% par rapport à l'année 2015. Cette performance est due principalement à l'évolution remarquable des opérations de Trade finance et des Financements à court terme des filiales du Groupe à l'international.  
A noter aussi que l'année 2016 a été marquée par une évolution exponentielle des engagements par signatures totalisant un encours moyen de 156 MDH ;
- Les ressources ont enregistré aussi une évolution positive de 7,4% pour s'établir à 688,9 MDH, tirées principalement par l'amélioration des dépôts des entreprises ;

- Le PNB ressort à 181,4 MDH soit une évolution de 36,9% par rapport à 2015, traduisant ainsi les performances réalisées au niveau des différents compartiments de l'activité de la Banque ;
- Dans la ligne de poursuite de la maîtrise des charges de structure conjuguée à l'évolution du PNB, le coefficient d'exploitation a décliné de 0,8 pts pour se situer à 4,1% ;

Le Résultat Net affiche une évolution de 55,6% par rapport à l'année dernière pour se situer à 167,9 MDH.

#### h- Chaabi Bank Europe (Ex- BCDM)

Chaabi Bank Europe a pour mission essentielle la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc ainsi que toutes les activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

##### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
<b>Total</b>	<b>429 435</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

##### ▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2014*	2015**	2016***	Var 15/14	Var 16/15
Produits d'exploitation bancaire	501 922	526 484	542 859	4,9%	3,1%
PNB	487 486	514 115	527 884	5,5%	2,7%
Résultat net	-9 260	-4 805	-4 336	48,11%	9,76%

Source : BCP

Cours annuel moyen au 31-12-2014 EUR/MAD = 10,9469

Cours annuel moyen au 31-12-2015 EUR/MAD = 10,8200

Cours annuel moyen au 31-12-2016 EUR/MAD = 10,8498

Pour l'exercice 2015, sur le plan des performances commerciales et financières, les réalisations de Chaabi Bank se présentent comme suit :

- Une progression du Produit Net Bancaire de 5,4% à 514,1 MDH ;
- Une résorption du déficit du Résultat Net déficitaire qui ressort à -4,8 MDH contre -9,2 MDH une année auparavant.

Au titre de l'exercice 2016, Chaabi Bank Europe s'est attaché à poursuivre le développement de son réseau et à améliorer l'organisation commerciale et la proximité avec les clients.

Ainsi, Chaabi Bank a étendu son implantation, passant de 5 agences en 2007 à 49 en 2016, réparties sur six pays européens. Parallèlement, ses effectifs sont passés de 57 à 310 collaborateurs actuellement.

Sur le plan des performances commerciales et financières, les réalisations 2016 de Chaabi Bank se présentent comme suit :

- Une hausse des transferts en valeurs de 2,6% ;
- Une forte augmentation du PNB TRADE Finance de +57% ;
- Une augmentation des produits avec la clientèle ;
- Une augmentation des commissions et produits avec la clientèle de 6%, en liaison

notamment avec le développement de l'escompte sans recours, du financement du projet Vrac de l'Estuaire et des financements Mourabaha ;

- Une diminution des produits de trésorerie attribuable à la poursuite de la baisse des taux courts ;
- Une progression du Produit Net Bancaire de 2,6% ;
- Une bonne maîtrise des charges générales d'exploitation qui s'élèvent à 503,7 MDH avec une croissance limitée à 2,2% ;
- Une amélioration du coefficient d'exploitation de 0,3 pts, s'établissant à 95,4% ;
- Une amélioration du Résultat Net déficitaire à -4,3 MDH contre -4,8 MDH l'année précédente

#### i- Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC)

La Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI.

##### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 10 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	625 000	62,5%
Etat Centrafricain	375 000	37,5%
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,0%</b>

Source : BCP

##### ▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2014*	2015**	2016***	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	52	58	55	11,5%	-5,1%
PNB	37	40	41	8,1%	1,1%
Résultat net	-30	-66	-18	>100%	73%

Source : BCP

(\*) Cours annuel moyen au 31-12-2014 FCFA/MAD = 0,0167

(\*\*) Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/FCFA = 60,75

(\*\*\*) Cours annuel moyen au 31-12-2016 MAD/FCFA = 60,58

En 2015, l'économie Centrafricaine a continué à subir l'impact de la crise militaro-politique et ce, en dépit des efforts des autorités locales et de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la banque a poursuivi la mise en œuvre du plan d'urgence visant sa restructuration, l'assainissement du Portefeuille et le respect des normes prudentielles. L'année 2015 a été marquée par le lancement du processus d'arrimage à ABI.

Les réalisations 2015 se présentent ainsi :

- A 40 MDH, le PNB a enregistré une progression de 8,1% grâce notamment à l'importante augmentation des commissions nettes qui se sont accrues de 71% ;
- Sous l'effet du coût du risque, le résultat net ressort déficitaire à -65,9 MDH.

En 2016, et en dépit du retour à l'ordre constitutionnel avec l'élection du nouveau président de la République, l'activité économique continue de subir les effets de la crise qui perdure depuis plus de trois ans. Le premier semestre a été marqué de surcroît par un climat d'attentisme, défavorable à la reprise normale des activités.

Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de la BPMC au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

- Le PNB est en quasi-stagnation à 1,1% avec 41 MDH ;
- Des produits d'exploitation en baisse de 6,8% ;
- Sous l'effet du coût du risque, le résultat net s'est établi à -17,9 MDH contre -66 MDH à la même période de l'année antérieure

#### j- Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG)

La Banque Populaire Maroc-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable. La BPMG a été créée dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée.

##### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	7 724 766	77,24%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

##### ▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2014*	2015**	2016***	Var 15/14	Var 16/15
Produits d'exploitation bancaire	73	88	108	20,55%	22,73%
PNB	54	74	92	37,0%	24,32%
Résultat net	13	24	32	84,6%	33,33%

Source : BCP

(\*)Cours annuel moyen au 31-12-2014 GNF/MAD =0,0013

(\*\*)Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/GNF =749,8125469

(\*\*\*)Cours annuel moyen au 31-12-2016 MAD/GNF =810,10

Au titre de l'exercice 2015, l'analyse des indicateurs d'activité et de résultat fait ressortir les tendances ci-après :

- Hausse des emplois productifs portés par les crédits accordés à des clients importants et garantis par la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Progression du PNB de 37%, en liaison avec l'évolution de l'activité de la banque ;
- Accroissement de 84,6% du résultat net à 24,1 MDH.

Au titre de l'exercice 2016, les réalisations en termes d'activité et de résultat se présentent ainsi :

- Augmentation de 26,6% des dépôts
- Hausse des emplois productifs de 26,4% à 609,6 MDH, portés par les crédits accordés à des clients importants en sus de l'accroissement des niveaux de placement en BDT ;
- Quasi-stagnation des créances en souffrances en raison du suivi rigoureux des crédits avec une baisse du taux de sinistralité de 2,9% à 2,6% ;
- Progression du PNB de 24,3% à 92,6 MDH ;

- Accroissement de 33,3% du résultat net à 31,6 MDH

### k- BP Shore Group

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

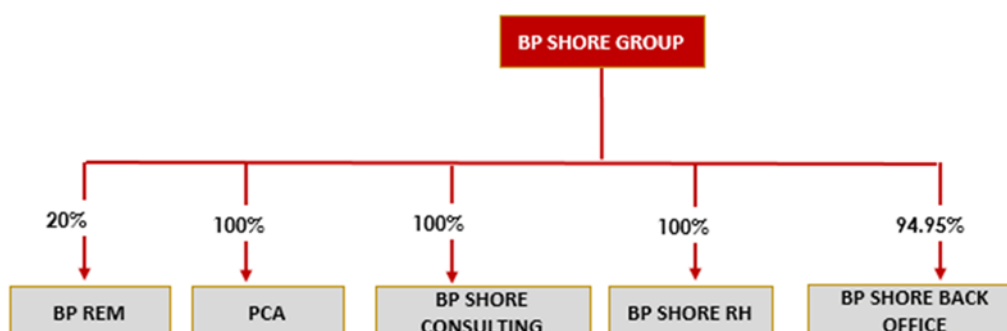
- **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
B.C.P	28 400	56,80%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>100%</b>

- **Organigramme juridique de BP Shore group au 31 décembre 2016 :**



Il y a lieu de noter que BP Shore Group détiendra 100% de Chaabi Doc Net en 2017, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

- **Indicateurs d'activité au 30/06/2016(\*):**

En KDH	30-06-2014*	30-06-2015*	30-06-2016*	Var 06-14/06-15	Var 06-15/06-16
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	7 584	11 444	13 324	50,9%	16,4%

Résultat net (Comptes Sociaux)	27 221	42 324	35 773	55,5%	-15,5%
--------------------------------	--------	--------	--------	-------	--------

Source : BCP

(\*) Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « 1<sup>er</sup> Juillet N » à « 30 Juin N+1 ».

Sur l'exercice 2015 (du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015), la holding a réalisé un CA en hausse de 50,9% à 11,4 MDH.

Le résultat net à fin Juin 2015 de la holding s'élève à 42,3 MDH.

A fin juin 2016, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 MDH et un résultat net de 35,8 MDH.

#### i- Payment Center for Africa (PCA)

Payment Center for Africa est une filiale détenue à 100% par BP Shore group qui se positionne comme leader dans le domaine des services monétiques à l'échelle du continent africain.

Acteur Industriel Monétique de Premier Rang sur Le continent Africain, PCA accompagne les établissements de crédit (banques, sociétés de crédit, institutions de microfinance) ainsi que les opérateurs télécom dans 3 principaux domaines :

- ✓ Le processing de transactions;
- ✓ Le Back-Office;
- ✓ Le développement et l'intégration de solutions mobiles et internet.

#### j- BP REM : Real Estate Management (ex-Essoukna)

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société Essoukna, devenue par la suite BP Shore Immo puis Real Estate Management, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

#### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 188 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	81 075	43,13%
BP SHORE GROUP	38 000	20,21%
BP CENTRE SUD	13 740	7,31%
BP FES-TAZA	11 475	6,10%
BP RABAT-KENITRA	11 475	6,10%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	3,66%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	3,66%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	3,66%

BP MEKNES	4 590	2,44%
BP OUJDA	4 590	2,44%
BP LAAYOUNE	2 400	1,28%
<b>Total</b>	<b>188 000</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires	11 646	12 133	16 618	4%	36,9%
Résultat net	2 130	2 167	9 885	2%	356,2%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

Au titre de l'exercice 2015, BP REM a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 MDH en hausse de 4%. Le résultat net s'élève à près de 2,1 MDH soit une augmentation de 2%.

A fin 2016, BP REM a réalisé un CA en hausse de 36,9% à 16,6 MDH. Le résultat net s'est établi à 9,8 MDH, suite à la réalisation d'un résultat non courant (plus-value de cession immobilière).

**k- BP Shore Back Office SA**

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Chiffre d'affaires	148 569	157 726	149 622	6,2%	-5,13%
Résultat net	44 687	37 730	37 335	-15,6%	-1,04%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 157,7 MDH pour un résultat net de 37,8 MDH.

En 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 149 MDH pour un résultat net de 37,3 MDH.

### **l- BP Shore RH**

La société BP SHORE RH aura pour missions essentielles de prendre en charge les processus métiers liés à la fonction RH à la fois simple et complexe. Son expertise dans la gestion des services liés à la fonction RH externalisés couvrent plusieurs activités, à savoir :

- ✓ Gestion de la paie ;
- ✓ Gestion administrative du personnel ;
- ✓ Développement des ressources humaines ;
- ✓ Capital Humain, technologie et Conseil.

#### ▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 1 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

<b>Actionnaires</b>	<b>Titres détenus</b>	<b>Pourcentage du capital et des droits de vote</b>
BP Shore Group S.A	9 994	100%
BP Rabat-Kénitra	1	0%
BP Marrakech-Béni Mellal	1	0%
BP Tanger-Tétouan	1	0%
BP Fès-Taza	1	0%
Autres	2	0%
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>100,00%</b>

### **m- BP Shore Consulting**

BP Shore Consulting a pour activité la réalisation de toutes missions de conseil, d'études et d'assistance ainsi que toutes prestations de services liées.

#### ▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 10 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

<b>Actionnaires</b>	<b>Titres détenus</b>	<b>Pourcentage du capital et des droits de vote</b>
BP Shore Group S.A	99 995	100%
Autres	5	0%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00%</b>

### **n- Atlantic Business International**

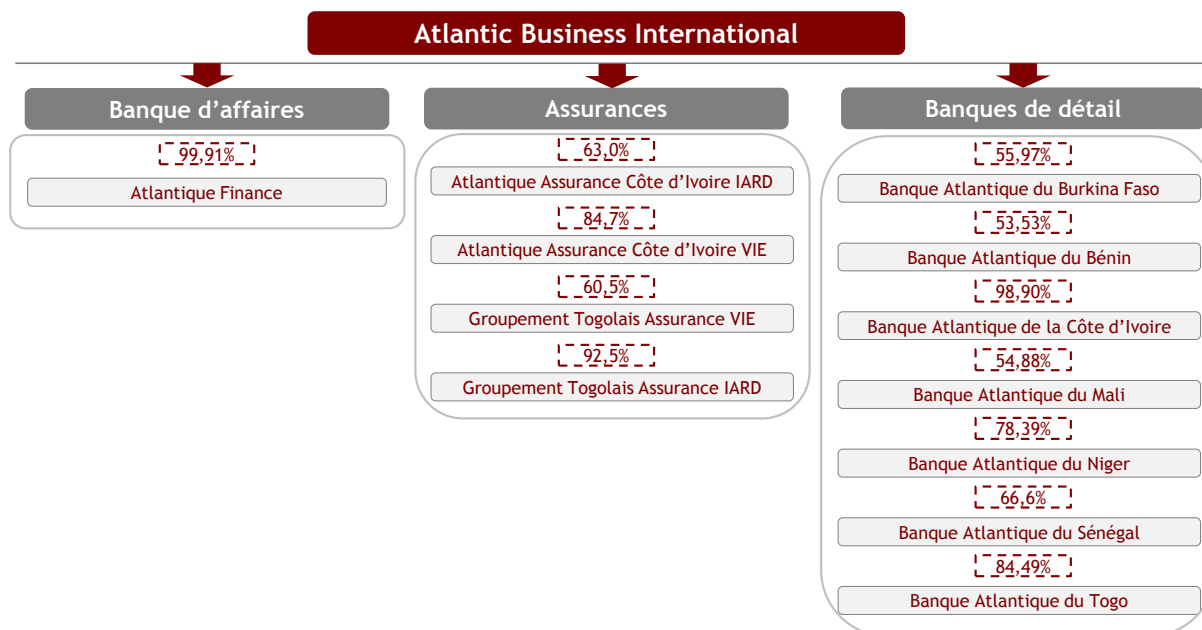
La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;

- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

▪ **Organigramme d'ABI au 31 décembre 2016\***



(\* ) Il est à noter qu'ABI a renforcé sa participation dans certaines filiales en 2016

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 113 964 700 000,00 Francs CFA

Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	9 516 053	83,50%
AFG	1 880 417	16,50%
<b>Total</b>	<b>11 396 470</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014**	2015***	2016****	Var 15/14	Var 16/15
PNB *	1 895 077	1 902 049	2 017 861	0,4%	6%
Résultat net (Banques)*	406 321	215 247	352 575	-47,0%	63,8%

(\* Comptes consolidés

(\*\*)Cours annuel moyen au 31-12-2014 FCFA/MAD = 0,01700

(\*\*\*)Cours annuel moyen au 31-12-2015 FCFA/MAD = 0,01646

(\*\*\*\*)Cours annuel moyen au 31-12-2016 FCFA/MAD = 0,01651

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2015, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Accroissement du PNB limité à 0,4%, en raison de certaines opérations non récurrentes réalisées en 2014 (opérations sur titres, deals syndiqués...);
- Nette progression du cout net du risque (+51%) par rapport à 2014. Cette situation est due à la montée du risque au niveau de certaines filiales (Sénégal et Bénin principalement)
- Baisse du résultat net de 47,0% à 215,2 MDH, imputable au coût de l'assainissement du portefeuille de la Banque Atlantique au Sénégal et de la Banque Atlantique au Bénin.

Au titre de l'exercice 2016 les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Hausse du total bilan des entités ABI de 13% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 48,3 millions de Dh au 31 décembre 2016. La BACI reste la filiale la plus contributive du Groupe (43%) et enregistre une progression de 2,9 millions de Dh (+16%). La BATG enregistre la plus forte progression entre les deux exercices en pourcentage (+46%);
- Progression de 7,5% du niveau des ressources à la clientèle dans un contexte de forte concurrence;
- Hausse de l'encours des crédits à l'économie de 8,7% en lien avec le dynamisme des crédits à moyen et long terme;
- Augmentation de 14,4% des créances en souffrance enregistrant un dépassement budgétaire de 16,6% et légère dégradation du taux de créances en souffrance sur l'année, passant de 14,04% à 14,8%;
- Accroissement du PNB de 6% entre 2015 et 2016 en lien avec la hausse du niveau des actifs;
- Amélioration d'un point du coefficient d'exploitation à 63% par rapport à 2015;
- Nette progression du coût net du risque en lien avec la poursuite de l'assainissement du portefeuille de la BASN et de la détérioration du portefeuille de la BABN;
- Hausse du résultat net banques de 63,8% à 352,57 millions de Dh.

#### o- Bank Al-Amal

Etablissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

- **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

**Capital social :** 740 000 000 DH

**Valeur nominale :** 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
BCP	2 854 878	38,58%	51,56%
BPRs	703 797	9,51%	12,74%
Actionnaire Hors Groupe	3 841 325	51,91%	35,70%
Total	7 400 000	100%	100%

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH		2014	2015	2016	Var 15/14	Var 15-16
Produits bancaires	d'exploitation	47 227	49 392	44 152	4,6%	-10,6%
PNB		47 077	48 799	44 110	3,7%	-9,6%
Résultat net		15 223	14 854	15 105	-2,4%	1,7%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations de Bank Al Amal se sont illustrées à travers le conseil, l'assistance et l'accompagnement ayant concerné 320 entrepreneurs MDM dont 217 ont été accompagnés sur le volet de l'information sectorielle, 62 ont sollicité un accompagnement juridique et administratif et 50 ont bénéficié du conseil en matière de montage juridico-financier de leurs projets. En outre, 131 projets ont été étudiés dont 23 ont bénéficié de financement partiel de la banque. Il s'agit de projets créés par les entrepreneurs MDM pour un montant d'investissement global de 178 MDH par rapport à l'année dernière.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Produit d'exploitation bancaire ressort en amélioration de 4.6% ;
- Le produit net bancaire s'est élevé à 48,79 MDH à fin décembre 2015 en augmentation de 4% par rapport à l'année précédente ;
- Le résultat net s'est diminué de 2,4%, passant de 15,22 MDH à fin décembre 2014 à 14,85 MDH à fin décembre 2015, sous l'effet du provisionnement des créances en souffrance et ce conformément aux exigences de BANK AL MAGHRIB.

En 2016, le produit net bancaire s'est élevé à 44,1 MDH à fin décembre 2016 en baisse de 10% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net a progressé de 1,7%, passant à 15,1 MDH à fin 2016, sous l'effet d'un provisionnement des créances en souffrance moins important durant cet exercice.

#### p- Atlantic Microfinance For Africa

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république de la Côte d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

- **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

**Capital social :** 110 000 000 DH

**Valeur nominale :** 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
M.MOHAMED BENCHAABOUN	1	0,0001%	0,0001%
M.HASSAN EL BASRI	1	0,0001%	0,0001%
M.LAIDI EL WARDI	1	0,0001%	0,0001%
M. MOUNIR MOHAMED KARIM	1	0,0001%	0,0001%
M.SOULEYMANE DIARRASSOUBA	1	0,0001%	0,0001%
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- **Indicateurs d'activité**

En KDH	1 <sup>er</sup> Exercice	2 <sup>ème</sup> Exercice	3 <sup>ème</sup> Exercice **		
	Exercice de démarrage	01/07/14 Au 30/06/15	01/07/15 Au 30/06/16	Var 15/14	Var 16/15
Fonds Propres	34 536	33 896	36 944	-1,9%	9,0%
Produits d'exploitation	Néant	Néant	11 789	n.a	n.a
Résultat d'exploitation	-640	-5 618	2 281	n.a	n.a
Résultat net	-640	-5 436	3 048	n.a	n.a

(\*) Exercice social s'étalant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

(\*\*) les chiffres de cet exercice ont été rectifiés par rapport à la note d'information visée en date du 15 novembre 2016

NB : Le 2<sup>ème</sup> exercice constitue le premier exercice complet d'AMIFA.

Source : BCP

La fondation a réalisé un résultat net de 3 MDH pour des produits d'exploitation de 11,8 MDH.

#### q- M2T

M2t est la première entreprise marocaine à avoir mis en place au Maroc un concept unique et breveté de gestion déléguée de services.

Avec une expertise et une expérience de plus de 10 ans dans le développement de technologies innovantes et de gestion de services à fortes valeurs ajoutées, M2T se positionne comme un partenaires incontournable pour plus de 150 entreprises, réparties dans des secteurs importants, au Maroc, en France et au Sénégal: la télécommunication, les pétroliers, le e-commerce, les banques et entreprises d'assurances, etc...

#### ▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :

Capital social : 15.000.000 Dhs

Valeur nominale : 100 Dhs

Actionnariat	Titres détenus	% en capital
BCP	82 103	54,74%
AM INVEST MOROCCO S.A	21 003	14,00%
MOURAD MEKOUAR	37 500	25 ,00 %
ADEL RBII	7 494	5 ,00 %
SAAD CHOUKRI HIMMICH	1 900	1,27 %
Total	150 000	100%

Source: BCP

#### ▪ Indicateurs d'activité

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Fonds Propres	42 941	45 970	48 182	7,1%	4,8%
Chiffre d'affaires consolidé	91 729	112 230	117 805	22,3%	4,9%
Résultat net consolidé part du Groupe	6 386	6 405	5 059	0,3%	-21%

Source : BCP

L'exercice 2015 s'est caractérisé par une consolidation de la croissance des activités d'encaissement de factures grâce au dynamisme des nouveaux opérateurs mais aussi des anciens comme l'ONEE avec qui le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 288%. Les activités d'Edition à l'export ont, pour la 4ème année consécutive, contribué fortement au résultat de 2015 avec un chiffre d'affaire de 9 500 KMAD.

L'exercice 2015 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 112 MDH contre 91,7 MDH pour l'exercice précédent soit une augmentation de 22%, avec un résultat net en légère progression à 6,4 MDH.

Au titre de l'exercice 2016, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- La production Immobilisée pour un montant de 7 179 milliers de DH contre 4 801 milliers de DH en 2015, soit une progression de 49% ;
- Le Chiffre d'affaires pour un montant de 117 805 milliers de DH en progression de 4,9% un an auparavant ;

- Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élèvent à 110 892 milliers de DH contre 99 069 milliers de DH en 2015, soit une progression de 11% ;
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à 14 093 milliers de DH contre 18 212 milliers de DH en 2015, soit une baisse de 22% ;
- Le résultat exceptionnel de la société s'élève à 515 milliers de DH, prenant en compte les produits exceptionnels s'élevant à 1 576 milliers de DH et les charges exceptionnelles s'élevant à 1 061 milliers de DH ;
- En prenant en compte ce résultat exceptionnel et déduisant l'impôt sur les sociétés de 2 633 milliers de DH, se soldent par un résultat net de 5 059 milliers de DH contre 6 405 milliers de DH au titre l'exercice précédent, soit un repli de l'ordre de 21% ;
- A la clôture de l'exercice, le total Bilan de la société ressort à 254 362 milliers de DH contre 260 461 milliers de DH au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 6 099 milliers de DH (2,34%).

#### r- ATPS

Gestion de propriété intellectuelle pour le compte de M2T.

- **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 300 000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
Banque Centrale Populaire	3 000	100	100
<b>Total</b>	<b>3000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

- **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2014	2015	2016	Var 15/14	Var 16/15
Fonds propres	2 198	2 272	2 264	3,4%	-0,4%
Produits d'exploitation	1 398	400	0	-71,4%	-100,0%
Résultat net	407	74	-8	-81,8%	-110,8%

Source : BCP

#### s- Al Akaria Invest

Holding Immobilière Portant les Actifs hors exploitation du groupe. Il s'agit d'une, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

Conformément à son objet social et dans le cadre d'opérations de dation en paiement convenues entre BCP et des clients en difficulté, Al Akaria Invest a repris auprès d'IUF les actions d'Al Akaria Invest I, et créé à ce jour et depuis sa création, six autres véhicules juridiques (« SPV ») afin d'acquérir les premiers actifs auprès de promoteurs immobiliers.

- **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 300.000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital
BCP	3 000	100%
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>100%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2015	2016	Var 16/15
Fonds propres	164	-5 756	NA
Produits d'exploitation	-	-	NA
Résultat net	-136	-5 922	NA

Source : BCP

Création en juin 2015

**t- Banque Populaire Patrimoine**

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration de Banque Centrale Populaire (« BCP ») et le comité directeur du Crédit Populaire du Maroc (« CPM ») ont donné leur accord pour la création d'un pôle d'activité immobilière, afin d'une part de valoriser le patrimoine immobilier d'exploitation et hors exploitation du Groupe, et d'autre part de soutenir le secteur immobilier national en difficulté.

Dans ce cadre-là, et relativement aux actifs immobiliers d'exploitation, la société holding Banque Populaire Patrimoine, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, a été constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

La société Banque Populaire Patrimoine est ainsi créée à l'effet de développer et d'aménager des actifs d'exploitation (agences, centres d'affaires, sièges...) pour les louer à l'ensemble des entités du Groupe Banque Populaire.

Conformément à son objet social et afin de réaliser les premières agences bancaires de BCP et des Banques Populaires Régionales, la société Banque Populaire Patrimoine a repris auprès d'UIF les actions de Banque Populaire Patrimoine I et créé une deuxième filiale, Banque Populaire Patrimoine II.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 300 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	3000	100%
<b>Total</b>	<b>3000</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2015	2016
Fonds propres	249	-208
Produits d'exploitation	-	-
Résultat net	-50	-457

**u- Banque participative du Maroc (Bank Al Yousr)**

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 M DH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Filiale de la Banque Centrale Populaire, Bank Al Yousr est une banque participative universelle dédiée à la finance islamique au Maroc. Elle offre une gamme élargie de produits à valeur ajoutée, authentiques et conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain ».

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration  
Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.  
Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.  
Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 - Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2016 :**

Capital social : 340.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	2 720 000	80 %
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	680 000	20%
<b>Total</b>	<b>3 400 000</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

### III. ORGANISATION DE LA BCP

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

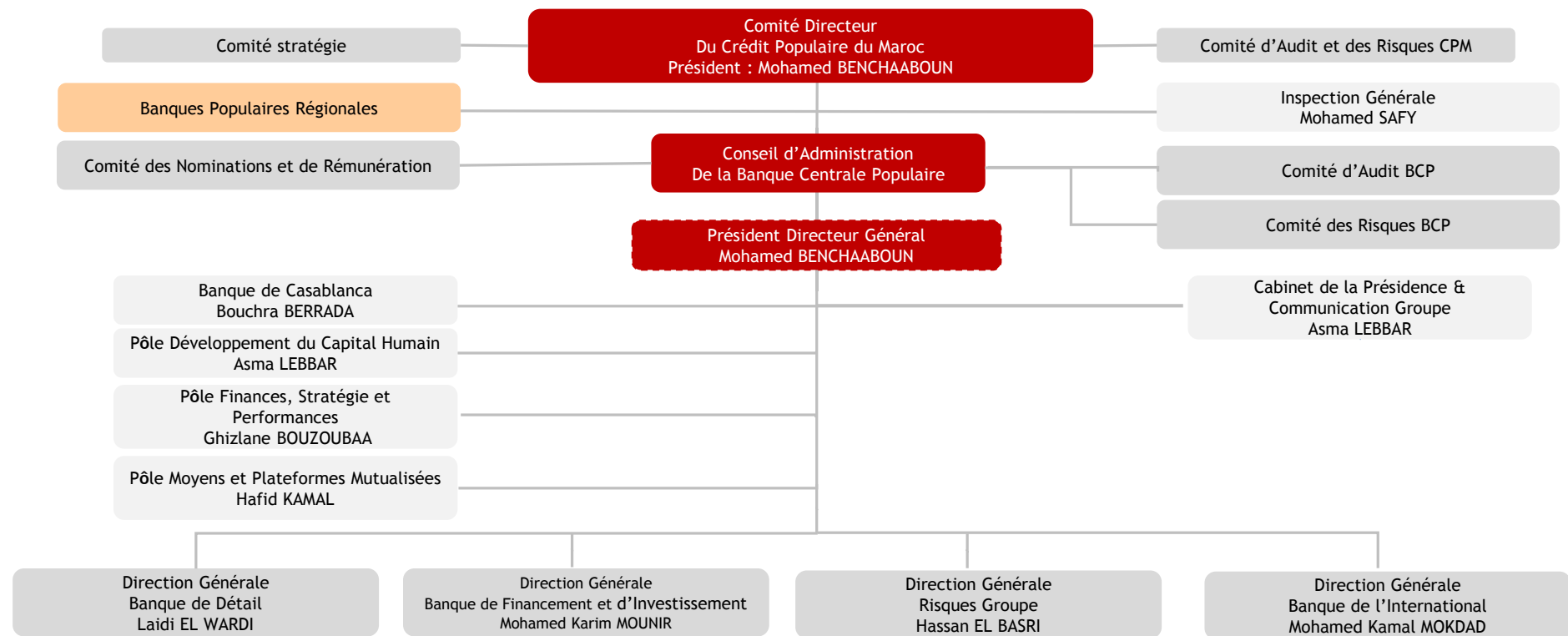
Un premier ajustement de l'organisation de la BCP a été adopté le 07 mars 2011 résultant du rapprochement de la BCP et de la BPC.

Cet ajustement porte sur trois points fondamentaux :

- Refonte de l'organisation par lignes de métier : consiste en le regroupement des quatre Business Units antérieures au sein de deux directions générales : une Direction Générale en charge de l'Entreprise et de l'International, qui regroupe les Business Unit BEN et BCP Bank, et une Direction Générale en charge des particuliers, des Professionnels et des Marocains du Monde qui regroupe les Business Units B2P et BMDM. Le but ainsi recherché est d'une part, d'assurer une meilleure cohérence et coordination à nos interventions sur les marchés ciblés, et d'autre part, fusionner les unités fonctionnelles à forte synergie ;
- une attention particulière aux structures en charge de la gestion du risque qui consiste à les mettre en proximité au sein d'une nouvelle Direction Générale en charge de la Gestion Globale des Risques qui intègre les fonctions suivantes :
  - les études de crédit ;
  - le Recouvrement amiable et Contentieux ;
  - le Risk Management et les Etudes Sectorielles ;

Mise en œuvre des directives d'organisation issues des travaux de réingénierie des back-offices. Elle porte sur le renforcement des rôles et responsabilités des fonctions support en les regroupant au sein d'une Direction Générale en charge des Services Groupe

L'organigramme de la BCP à fin mai 2017 se décline comme suit (source BCP):



#### IV. REPARTITION DU CAPITAL DE LA BCP

##### IV.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	132 821 50	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	182 254 656	1 822 546 560
30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700**	182 254 656	1 822 546 560

\*nombre de titres cédés

\*\* montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparaît, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

#### IV.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

##### Dispositions spéciales relatives au capital de la BCP

Selon l'article 17 de la loi 77-14 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

##### Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-14		31-déc-15		31-déc-16		09/06/2017	
	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	90 149 952	52,07%	93 083 115	51,07%	94 787 367	52,01%	95 528 367	52,41%
Trésor	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Salariés CPM	3 019 241	1,74%	10 897 674	5,98%	8 914 526	4,89%	6 911 074	3,79%
OCP	7 289 626	4,21%	2 408 548	1,32%	0	0,00%	0	0,00%
Institutionnels sélectionnés dont*:	22 794 884	13,17%	25 815 989	14,16%	58 249 924	31,96%	57 997 164	31,82%
MCMA	-	-	-	-	9 772 289	5,36%	9 822 289	5,39%
CIMR	-	-	-	-	10 904 158	5,98%	10 904 158	5,98%
RCAR	-	-	-	-	11 092 510	6,09%	11 092 510	6,09%
Divers (dont flottant en bourse)	49 888 219	28,81%	50 049 329	27,46%	20 269 110	11,12%	21 786 220	11,95%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	33 728	0,02%	31 830	0,02%
TOTAL	173 141 923	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%

\*Actionnaires détenant au minimum 5% du capital

Source : BCP et Bourse de Casablanca

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.
- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions de 10 DH.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,30 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions de 10 DH.

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 76 357 911 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

L'actionnariat de la BCP, au 09 juin 2017, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
<b>BANQUES POPULAIRES REGIONALES</b>	<b>95 528 367</b>	<b>52,41%</b>
<i>BP MEKNES</i>	<i>11 232 463</i>	<i>6,16%</i>
<i>BP AGADIR</i>	<i>11 403 641</i>	<i>6,26%</i>
<i>BP FES</i>	<i>11 234 099</i>	<i>6,16%</i>
<i>BP LAÂYOUNE</i>	<i>5 292 257</i>	<i>2,90%</i>
<i>BP TANGER</i>	<i>11 281 328</i>	<i>6,19%</i>
<i>BP MARRAKECH</i>	<i>11 103 915</i>	<i>6,09%</i>
<i>BP RABAT</i>	<i>11 391 711</i>	<i>6,25%</i>
<i>BP NADOR</i>	<i>11 357 553</i>	<i>6,23%</i>
<i>BP OUJDA</i>	<i>11 231 400</i>	<i>6,16%</i>
<b>Trésor</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>6 911 074</b>	<b>3,79%</b>
<b>BPCE Maroc</b>	<b>8 224 241</b>	<b>4,51%</b>
<b>CIMR</b>	<b>10 904 158</b>	<b>5,98%</b>
<b>MAMDA</b>	<b>8 404 336</b>	<b>4,61%</b>
<b>MCMA</b>	<b>9 822 289</b>	<b>5,39%</b>
<b>SAHAM-ASSURANCE</b>	<b>497 226</b>	<b>0,27%</b>
<b>CMR</b>	<b>5 192 882</b>	<b>2,85%</b>
<b>Wafa ASSURANCE</b>	<b>2 176 640</b>	<b>1,19%</b>
<b>RMA</b>	<b>1 682 882</b>	<b>0,92%</b>
<b>RCAR</b>	<b>11 092 510</b>	<b>6,09%</b>
<b>Actions auto-détenues</b>	<b>31 830</b>	<b>0,02%</b>
<b>DIVERS</b>	<b>21 786 220</b>	<b>11,95%</b>
<b>Total</b>	<b>182 254 656</b>	<b>100,00%</b>

Source : BCP

Conformément à la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07, l'Etat Marocain et les BPR doivent détenir au moins 51% du capital de la BCP.

## V. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES DE LA BCP

### V.1. EVENEMENTS RECENTS DE LA BCP

<b>2009</b>	<p>Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital</li> <li>- Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams</li> <li>▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs</li> <li>▪ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie)</li> <li>▪ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&amp;Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables »</li> <li>▪ Participation au MFD (Moroccan Financial Board)</li> <li>▪ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP</li> <li>▪ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne</li> <li>▪ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis</li> <li>▪ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96</li> <li>▪ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat</li> <li>▪ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR</li> <li>▪ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août.</li> <li>▪ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai.</li> <li>▪ Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International</li> <li>▪ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre</li> <li>▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.</li> </ul>
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM</li> </ul>
<b>2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR</li> </ul>
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée</li> <li>▪ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM</li> </ul>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP</li> <li>▪ Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau</li> </ul>
<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément de la Banque Participative</li> </ul>

## V.2. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA BCP

### Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

### Présentation du bilan consolidé IFRS

En Mdh	2015	2016	Δ 15/16
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 666	14 702	52%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 335	37 244	47%
Actifs financiers disponibles à la vente	26 512	35 993	36%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 798	11 877	-40%
Prêts et créances sur la clientèle	210 134	213 853	2%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	16 105	15 249	-5%
Actifs d'impôt exigible	731	1 131	55%
Actifs d'impôt différé	480	652	36%
Comptes de régularisation et autres actifs	8 913	7 521	-16%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	43	38	-12%
Immobilisations corporelles	9 120	11 217	23%
Immobilisations incorporelles	737	907	23%
Ecarts d'acquisition	1 253	1 327	6%
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>328 829</b>	<b>351 711</b>	<b>7%</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	550	539	-2%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	n.a
Instruments dérivés de couverture	-	-	n.a
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	25 804	33 908	31%
Dettes envers la clientèle	250 313	259 738	4%
Dettes représentées par un titre	-	-	n.a
Titres de créance émis	224	133	-41%
Passifs d'impôt courant	1 100	1 211	10%
Passifs d'impôt différé	436	503	15%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 721	7 171	25%
Provisions techniques des contrats d'assurance	847	3 365	297%
Provisions pour risques et charges	2 318	2 652	14%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 642	3 215	22%
Dettes subordonnées	2 676	1 120	-58%
Capital et réserves liées	19 776	20 498	4%
Réserves consolidées	11 847	12 405	5%
- Part du groupe	3 700	4 134	12%
- Part des BPR	-	-	n.a

- Part des minoritaires	8 148	8 271	2%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 551	2 215	43%
- Part du groupe	1 231	1 504	22%
- Part des BPR		-	n.a
- Part des minoritaires	321	711	122%
Résultat net de l'exercice	3 023	3 038	1%
- Part du groupe	2 511	2 643	5%
- Part des BPR		-	n.a
- Part des minoritaires	511	395	-23%
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>328 829</b>	<b>351 711</b>	<b>7%</b>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2016, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 351 711 MDH, soit une évolution de 7% par rapport à fin 2015 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 2% et s'établit à 213 853 MDH (soit 61% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 259 738 MDH en augmentation de 4% par rapport à fin 2015 (soit 74% du total passif).
- Le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 14 702 MDH et représente 4,18% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 29% de la réserve monétaire qui s'établit à 4 238 MDH à fin 2016.

A fin 2016, une baisse de 40% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 11 882 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- Le recul des opérations de pension de 99% en se situent à 65 MDH en 2016;
- La baisse des prêts à 5 297 MDH en 2016 (soit -41% par rapport à fin 2015) ;
- La hausse significative des comptes à vue de 51% pour s'établir à 6 519 MDH à fin 2016 contre 4 321 MDH à fin 2015.

Les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 2% en 2016 pour s'établir à 227 063 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 4% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 190 086 MDH en 2016 par rapport à 182 162 MDH en 2015.
- La baisse de 10% des comptes ordinaires débiteurs à 22 839 MDH en 2016 par rapport à fin 2015 qui enregistré 25 346 MDH ;
- Le recul de 11% des opérations de pension à 1 464 MDH en 2016 contre 1 638 MDH à fin 2015;
- L'abaissement de 1% des opérations de location financement qui se situent à 12 675 MDH à fin 2016.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle à 13 211 MDH est constatée pour l'exercice 2016, soit une hausse de 11% par rapport à fin 2015 ;

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets à fin 2016 se chiffrent à 213 853 MDH.

Enfin, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan recule pour s'établir à 61% au titre de l'exercice 2016.

Le poste « Dette envers la clientèle » a connu une progression de 4% à 259 738 en 2016 contre 250 313 en 2015.

## Présentation du compte de résultats consolidé IFRS

En Mdh	2015	2016	Δ 15/16
Intérêts et produits assimilés	14 967	14 971	0%
Intérêts et charges assimilés	-4 478	-4 564	2%
<b>MARGE D'INTERÊTS</b>	<b>10 489</b>	<b>10 407</b>	<b>-1%</b>
Commissions perçues	2 183	2 402	10%
Commissions servies	-231	-314	36%
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 952</b>	<b>2 088</b>	<b>7%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 752	1 786	2%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	609	615	1%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>2 362</b>	<b>2 401</b>	<b>2%</b>
Produits des autres activités	1 113	3 964	>100%
Charges des autres activités	-575	-3 206	<-100%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>15 341</b>	<b>15 655</b>	<b>2%</b>
Charges générales d'exploitation	-6 667	-7 014	5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-835	-869	4%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 839</b>	<b>7 771</b>	<b>-1%</b>
Coût du risque	-3 253	-3 323	2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 586</b>	<b>4 449</b>	<b>-3%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-8	6	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	106	20	-81%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	n.a
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>4 684</b>	<b>4 475</b>	<b>-4%</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 661	-1 436	-14%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 023</b>	<b>3 038</b>	<b>1%</b>
Résultat - part BPR	-	-	n.a
Résultat hors groupe	511	395	-23%
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP</b>	<b>2 511</b>	<b>2 643</b>	<b>5%</b>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Entre 2015 et 2016, la marge d'intérêts a enregistré une légère baisse d'environ -1%, passant de 10 489 MDH à 10 407 MDH sous l'effet combiné des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable (+0%) des produits d'intérêt qui s'élèvent à 14 971 MDH à fin 2016. Les intérêts sur opérations avec la clientèle, représentant 85% du total des produits d'intérêt, sont restés presque stable durant l'année 2016 en s'établissant à 12 753 MDH. Quant aux actifs disponibles à la vente, ils suivent toujours une tendance haussière avoisinant les 20% pour s'établir à 1 086 MDH en 2016. Enfin, les produits d'intérêts provenant des actifs détenus jusqu'à échéance et des opérations interbancaires continuent à baisser respectivement de -9% et -14% pour atteindre 659 MDH et 474 MDH en 2016.
- La hausse de 2% des charges d'intérêts qui s'élèvent à 4 564 MDH en 2016 provenant principalement des opérations avec la clientèle (représentant 82% de ces charges d'intérêts) qui se sont accrues de 10% durant cet exercice pour atteindre 3 726 MDH en 2016 contre 3 395 MDH en 2015. La hausse de ces charges d'intérêts est due également aux actifs disponibles à la vente qui ont augmenté en passant de 7 à 22 MDH durant la même période. Par ailleurs, les charges relatives aux opérations interbancaires ont diminué de -22% pour atteindre 724 MDH en 2016 suite au recul enregistré aussi bien au niveau des comptes prêts

/ emprunts (-118 MDH) que des opérations de pensions (-87 MDH). Enfin, les charges afférentes aux emprunts émis par le groupe ont baissé de -37% pour s'établir à 92 MDH en 2016.

Le taux de marge d'intérêt s'élève ainsi à 66% à fin 2016 contre 68% enregistré au cours des deux exercices précédents.

Au titre de l'exercice 2016, la marge sur commissions a augmenté de 7% pour s'établir à 2 088 MDH en 2016 contre 1 952 MDH en 2015 suite à la hausse plus importante des commissions nettes perçues (+219 MDH) que des commissions nettes servies (+83 MDH) :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 2 402 MDH soit une hausse de +10% durant l'exercice 2016 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires qui sont passées de 2 006 MDH en 2015 à 2 134 MDH en 2016. Les commissions nettes sur opérations sur titres ont aussi augmenté de +51% pour s'établir à 269 MDH en 2016 contre 178 MDH un an auparavant.
- Les commissions nettes servies sont passées de 231 MDH en 2015 à 314 MDH en 2016 suite à la hausse des commissions relatives aux « Autres » prestations de services bancaires et financiers qui se sont accrues de +41% durant cet exercice pour s'établir à 274 MDH (contre 193 MDH en 2015).

Ainsi, le taux de marge sur commissions se situe à 14% en 2016 contre 13% durant les deux exercices précédents.

A fin 2016, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 2%, par rapport à fin 2015, pour s'établir à 2 401 MDH eu égard de l'évolution des postes ci-dessous :

- La hausse de 2% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui s'enregistrent à 1 786 MDH à fin 2016 contre 1 752 MDH en 2015 suite à :
  - ✓ La hausse significative (>100%) des gains sur titres à revenu variable qui se chiffrent à 627 MDH en 2016 contre 212 MDH en 2015 suite à l'évolution des gains sur le portefeuille de transaction OPCVM de la BCP ;
  - ✓ Contrebalancées par le recul des gains sur titres à revenu fixe qui passent de 753 MDH à 634 MDH entre, respectivement, 2015 et 2016 ;
  - ✓ Ainsi que la baisse des gains sur instruments financiers dérivés qui se situent à 525 MDH en 2016, par rapport à 788 MDH en 2015.
- La hausse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente à 615 MDH en 2016 contre 609 MDH en 2015

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 15% en 2016 soit une stagnation par rapport à fin 2015

A fin 2016, le résultat des autres activités s'élève à 758 MDH contre 537 MDH en 2015, soit une hausse de 41% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La croissance considérable des produits de l'activité d'assurance à 3 604 MDH en 2016 contre 890 MDH en 2015, en raison de l'amélioration de l'activité d'assurance
- De même une augmentation de 62% est constatée au niveau des Produits nets des immobilisations en location simple et des autres produits
- Contrebalancée par la hausse des charges de l'activité d'assurance, respectivement à 3 132 MDH et 74 MDH à fin 2016 contre 550 MDH et 25 MDH à fin 2015

A fin 2016, le PNB évolue de +2% pour s'établir à 15 655 MDH.

En 2016, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 37% avec un montant de 5 847 MDH. En outre, la BCP a réalisé 35% du PNB consolidé, soit 5 458 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 28% du PNB se situant à 4 350 MDH.

A fin 2016, le résultat brut d'exploitation a légèrement reculé pour s'établir à 7 771 MDH contre 7 839 MDH l'an dernier suite à une progression plus rapide des charges que celle du PNB :

- La hausse de +5% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 7 014 MDH en 2016 contre 6 667 MDH en 2015 ;
- La hausse de +4% des dotations aux amortissements et dépréciations à 869 MDH en 2016 contre 835MDH en 2015.

Le coefficient d'exploitation a augmenté en passant de 47% à 49%, de 2014 à 2015 puis à 50% en 2016 suite à la croissance plus rapide des charges d'exploitation par rapport au PNB.

A fin 2016, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 5% pour s'établir à 7 014 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des autres charges générales d'exploitation et des charges de personnel de, respectivement, 95% et 2% en se situant à un montant respectif de 552 MDH et 3 805 MDH en 2016. De son côté, la rubrique des impôts et taxes a connu une baisse en se chiffrant à 223 MDH à fin 2016 contre 239 MDH à fin 2015 soit une baisse de 7%.

Le coût du risque continue sa progression entre 2015 et 2016 en passant de 3 253 MDH à 3 323 MDH sous l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 18% des dotations aux provisions qui se sont établies à 5 826 MDH à fin 2016
- La régression des « pertes sur prêts et créances irrécouvrables non-provisionnées » de (-50%) et la hausse des « pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées » de (+96%) pour s'établir respectivement à 134 MDH et 1 449 MDH en 2016 conjuguée à la hausse des « récupérations sur prêts et créances amorties » de plus de 100% sont liées à la hausse des pertes et créances irrécouvrables due à l'assainissement des créances chez le CPM.

Il est à noter que l'assainissement des créances en souffrance est lié étroitement à l'ancienneté de ces créances au sein des encours des « Créances En Souffrance » du Groupe et ce, conformément à la réglementation. Toutefois, la sortie de ces créances du bilan ne constitue nullement une perte définitive, puisque chaque année, le Groupe récupère entre 150 et 200 MDH sur les créances assainies (au niveau CPM). A titre indicatif, en 2016, ce montant s'élève à 177 MDH justifiant ainsi la hausse des récupérations sur créances amorties.

- Quant aux reprises de provisions, leur évolution suit toujours une tendance haussière et passent de 2 645 MDH 3 909 MDH.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 31% (1 039 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 956 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 1 475 MDH et 808 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 44% et 24% respectivement.

A fin 2016, le résultat d'exploitation a reculé de -3% pour s'établir à 4 449 MDH contre 4 586 MDH en 2015 sous l'effet combiné de la hausse du coût du risque (+2%) et de la baisse du résultat brut d'exploitation (-1%) durant la même période.

Au cours de la période 2015-2016, le résultat net consolidé a légèrement augmenté en passant de 3 023 MDH à 3 038 MDH réparti comme suit :

- Résultat net part du groupe atteint 2 643 MDH, soit une hausse de +5%, représentant ainsi 87% du résultat net consolidé au titre de l'exercice 2016 en hausse de 3,9 points par rapport à l'an dernier ;
- Résultat net part des minoritaires s'établit à 395 MDH, soit une baisse de -23%, représentant ainsi 13% du résultat net consolidé de l'exercice 2016 contre 17% l'an dernier.

En 2016, la BCP contribue à hauteur de 60% à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de 1 578 MDH. Les BPR représentent que 7% du résultat net part du groupe (186 MDH) et les 33% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 879 MDH en 2016 dont le Groupe ABI qui représente 10% du résultat net part du groupe avec un montant de 275 MDH.

L'évolution du résultat net consolidé au titre de l'exercice 2016 s'explique par la variation des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de -3% ;
- La baisse des gains nets sur autres actifs de -81% pour atteindre 20 MDH à fin 2016 contre 106 MDH à fin 2015. Cette baisse est due à un événement exceptionnel ayant eu lieu au titre de l'exercice 2015 concernant une plus-value occasionnelle réalisée par la BCP suite à la cession d'un immeuble d'un montant de 111 MDH;
- La constatation de l'impôt sur les résultats d'un montant de 1 436 MDH en 2016.

A fin 2016, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 9,19% contre 9,23 % l'an dernier. Quant à la rentabilité des fonds propres consolidés, elle a légèrement reculé en passant de 8,35% à 7,96% soit une baisse de -0,4 points.

Le ROA régresse de la même manière que l'an dernier (-0,1 points) pour s'établir à 0,86% suite à la hausse du total bilan à 351 711 MDH (soit +7%) qui est plus importante que celle du résultat net consolidé qui s'établit à 3 038 MDH (soit +1%).

### **Ratios de solvabilité du CPM**

En Mdh	2015	2016	Δ 15/16
<b>Ratios de solvabilité sur base individuelle :</b>			
<b>Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)</b>	<b>11,65%</b>	<b>10,97%</b>	<i>-0,68 pts</i>
<b>Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)</b>	<b>13,31%</b>	<b>12,63%</b>	<i>-0,68 pts</i>
<b>Ratio de solvabilité sur base consolidée :</b>			
<b>Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)</b>	<b>12,07%</b>	<b>11,28%</b>	<i>-0,79 pts</i>
<b>Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)</b>	<b>13,20%</b>	<b>12,41%</b>	<i>-0,79 pts</i>

Source : BCP

A fin 2016, le CPM affiche un ratio de solvabilité de 12,41% (sur base consolidée) et respecte le ratio de division des risques.

### **Ratios de liquidité du CPM**

Le ratio de liquidité de la BCP (LCR) à fin 2016 est au-dessus du seuil réglementaire soit à 138%.

## **PARTIE IV**

## **FACTEURS DE RISQUE**

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité gestion des risques, Comité placement...);
- la Direction Générale Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel);
- les instances relevant du contrôle interne.

## **I. RISQUES DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE**

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...).

Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

### **Politique générale de crédit**

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- sécurité et rentabilité des opérations ;
- diversification des risques ;
- normalisation de la gestion des risques de crédit au sein de l'ensemble des organismes du CPM ;
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- notation des entreprises et professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

## **Dispositif de décision**

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- l'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP ;
- la prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- l'exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision ;
- un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- l'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

## **Dispositif de surveillance des risques**

Un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions est institué pour l'ensemble des segments de la clientèle du groupe. A cet effet, la fonction Risk Management est relayée par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle, le contrôle permanent, notamment les lignes métiers qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations et les entités en charge des risques qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la gestion des engagements à travers :

- la surveillance globale des engagements (par pays, région, marché et classe de risque) ;
- le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques...) ;
- le contrôle de la qualité des risques encourus ;
- le suivi des risques majeurs et de concentration ;
- le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...).

## **Dispositif de notation**

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en termes d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'Etats souverains, de Banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets.

La clientèle des particuliers est assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Par ailleurs, la Banque est engagée dans un projet structurant visant la construction d'un système de notation retail qui servira à fonder sa deuxième tranche encore nécessaire au passage aux approches "notation interne".

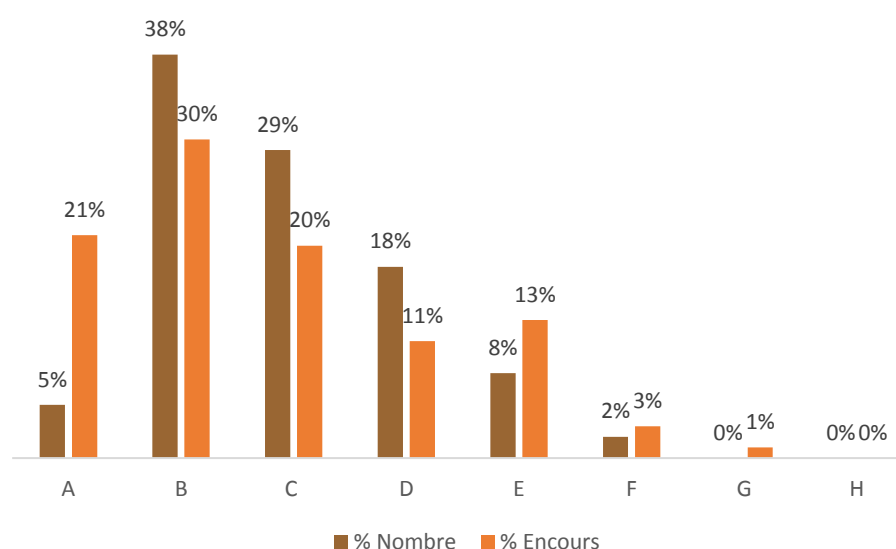
Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriée à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Elle est attribuée au moment du montage du dossier de crédit, et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H) qui font l'objet d'un examen au niveau des Comités Risques.

En outre et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

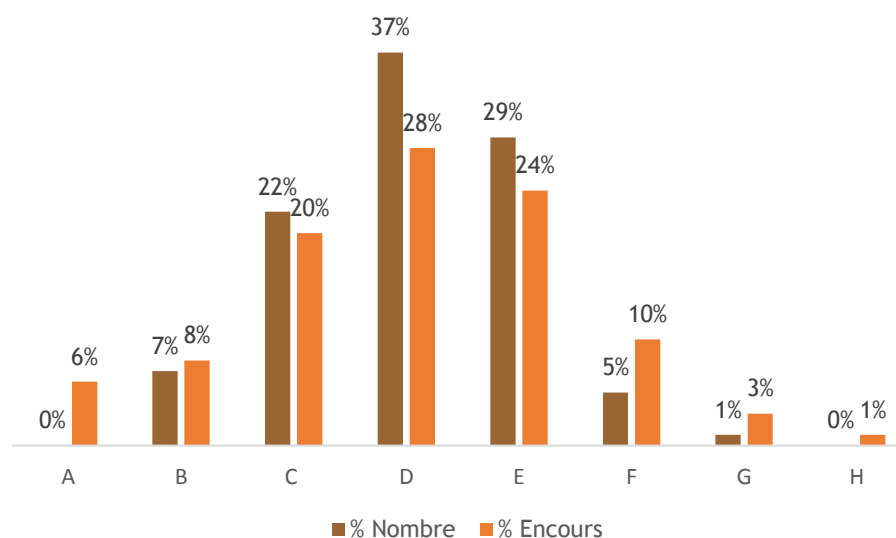
Au 31 décembre 2016, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :

### Distribution du segment des GE\* par classe de risque



\*GE : entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de dirhams.

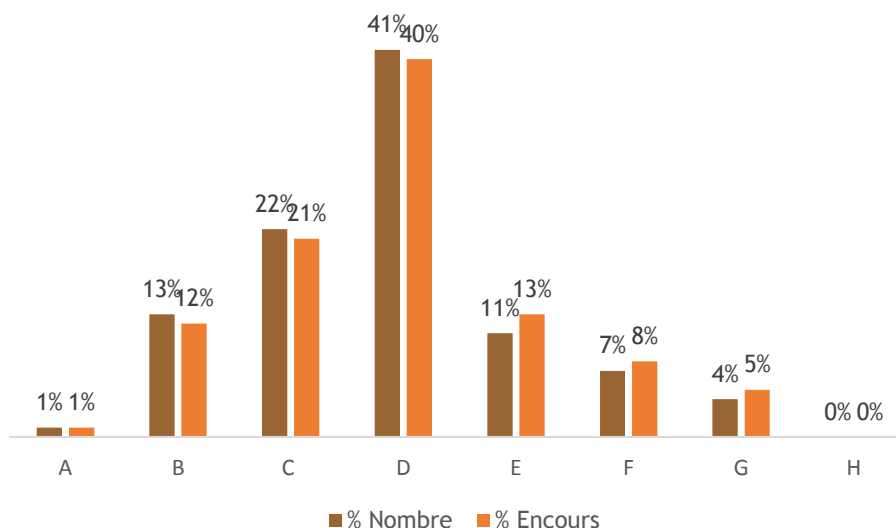
### Distribution du segment des PME\* par classe de risque



\*PME : entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de dirhams.

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E. Les notes A, B et C concentrent 71% des encours et du nombre des entreprises GE notées. Pour les PME, les classes B, C, D représentent 66% en nombre et 56% en encours.

### Distribution de la TPE/PRO en Nombre et en Encours



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments.

### Dispositif de suivi du risque de concentration

#### • Concentration individuelle :

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, pour assurer la diversification des contreparties nécessaires à la dilution des risques. A ce titre, la Banque a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 520 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau de l'ensemble des entités chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	57%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	30%

(\*) : Hors filiales

#### • Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de limites sectorielles dont le monitoring et le suivi impliquent l'application de mesures adaptées en fonction de la limite atteinte.

Ce dispositif, qui est une composante importante du processus de planification, s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, et consiste à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec

leurs potentiels de développement. Cela permet de définir des orientations stratégiques en termes de part de marché globale sur un secteur/sous-secteur donné et se traduit par un développement ciblé et maîtrisé.

Par ailleurs, la Banque dispose d'importants outils lui permettant de cerner ses risques de concentration, dont un outil dédié à la gestion des groupes de contreparties liées, et une base de données des promoteurs et projets opérant dans le secteur de la promotion immobilière.

### **Revue du portefeuille**

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques majeurs et de concentration. Il vient compléter le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements ...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, la définition de limites individuelles est opérée.

La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagements, renforcement des sûretés...).

Par ailleurs, ce processus s'étend progressivement pour couvrir d'autres volets se rapportant à l'appétence au risque de crédit dont notamment la déclinaison des limites sectorielles en limites individuelles par groupe de contreparties.

Pour la réalisation des revues de portefeuille, la Banque dispose d'une base de données risques, construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (centrales des bilans propres à la Banque, base de notation, base groupes...). Ces aspects sont complétés par la contribution de la fonction en charge des études sectorielles qui produit les aspects qualitatifs nécessaires à l'analyse du portefeuille.

### **Suivi des risques sensibles**

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la Banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée et de les placer sur la Watch List.

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List, qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la Banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles sont assurés aussi bien par le Risque Groupe que par les fonctions risques situées au niveau des Banques Régionales et Filiales Subsahariennes. Ce suivi s'opère trimestriellement dans le cadre des Comités idoines.

## **II. RISQUE MARCHE**

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, coûts des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à la couverture de ses éléments. Les risques de marché issus du portefeuille bancaire font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés dans le cadre de la gestion des risques structurels de taux et de liquidité.

### **Stratégie risques**

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, le Groupe a développé, dans le cadre de sa Stratégie Globale de Gestion des Risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché.

Les principes directeurs de la Stratégie Risques du Groupe permettent de :

- maîtriser les risques sur les expositions
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du Plan Moyen Terme et des dispositions réglementaires ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Ces principes directeurs sont traduits en fonction du niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché. Ils sont déclinés à travers une politique de gestion prudente et un dispositif structuré.

### **Politiques et procédures**

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette Politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- la détermination et la revue des limites de marché ;
- la revue des expositions et des risques ;
- les méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- les outils de suivi et de reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
  - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
  - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle;
  - optimiser les circuits décisionnels ;
  - améliorer la rentabilité.
- une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion d'un produit dérivé. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

### **Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :**

#### **• Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché**

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« La Banque des Marchés » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- la proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation, suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

« Le Middle Office » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :

- un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts...) ;
- une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L)... ;
- un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture... ;
- une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion...).

« Les Risques de Marché » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- concevoir, développer et organiser le dispositif de gestion des risques de marché ;
- définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« Les Risques de Contrepartie » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs aux risques de contreparties liés aux activités de marché en concevant et implémentant les normes du Groupe.

• **Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :**

En vue d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, la Banque est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

• **Limites applicables**

Le dispositif des limites des risques de marché est développé autour des principaux indicateurs suivants :

- les limites d'encours maximales du portefeuille de négociation par compartiment, portefeuille et sous portefeuille, et par classes de risques ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire ;
- la limite Stop Loss en % de la position nette de change dans chaque devise ;
- la limite courte de position de change ;
- les limites de position par devise et de position de change globale en % des Fonds Propres ;
- les limites de sensibilité au risque de taux d'intérêts par Time Buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gamma et Vega) par sous-jacent pour le portefeuille des options de change ;
- les limites par classes d'actifs et les limites de concentration par action de l'univers d'investissement, définies en pourcentage de l'encours effectif du portefeuille Actions ;
- les limites de Stock Picking pour le portefeuille Actions.

Ce dispositif est renforcé par des limites de VaR (Value at Risk) comme limites globales déclinées par portefeuille et par classe de facteurs de risques.

Le dispositif des limites des risques de marché est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne.

• **Système de suivi des indicateurs de risque**

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion Globale des Risques Groupe (CGGR) s'assure, via un reporting trimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- un système de reporting interne de gestion relatif au processus de surveillance des risques et le contrôle interne; comprenant des indicateurs de surveillance des risques par compartiment ainsi que les études d'impact menées avec le superviseur et/ou la profession;
- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle, selon les canevas standardisés par BAM.

#### • Outils de contrôle et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : le calcul de la value at Risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarios de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché que la Banque a pris sur les activités de Trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarios historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille Trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risques.

Consciente des limites du modèle de VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L à partir des scénarios standards ou des scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux scénarios retenus sont :

- une variation de taux de +/- 1 bp, +/- 10 bps, +/- 25 bps, +/- 50bps et +/- 100bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité) ;
- une variation extrême de taux de 200 bps ;
- une variation des cours de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

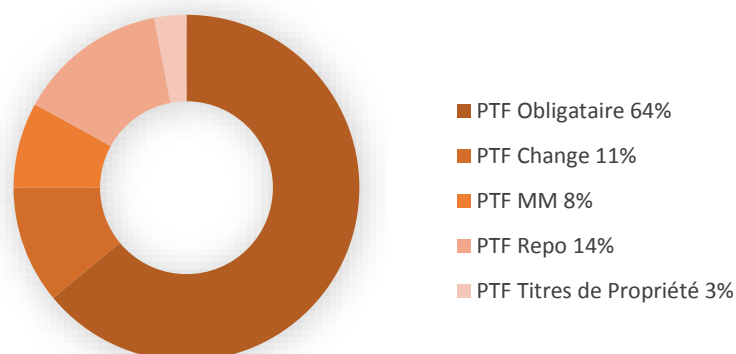
#### **Evolution des expositions et du profil de risque**

A fin décembre 2016, l'encours global du portefeuille Trading est arrêté à 59 milliards de dirhams, dont 64% placés en titres obligataires directs ou via OPCVM. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de corrélation du portefeuille global est estimée à 143,7 millions de dirhams, soit 0,37% de la valeur marchande du portefeuille qui s'élève à 39 milliards de dirhams au terme de l'année 2016.

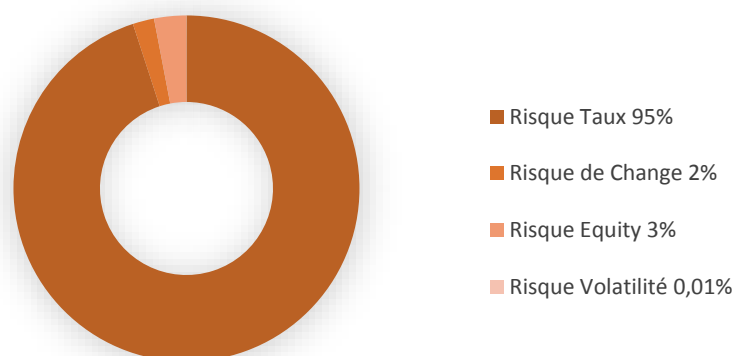
La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises, les dérivés de change et les titres de propriétés. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2016, la structure du portefeuille Trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR Globale.

### Structure de l'encours de la SDM



### Décomposition de la VaR du PTF globale par facteur de risque



### Compartiment change :

Les portefeuilles de change à terme et de swaps de change ont enregistré chacun des fluctuations entre 74 millions MAD et 1,3 milliard MAD pendant toute l'année 2016.

La position de change est restée globalement au même niveau que l'année 2015, tout en enregistrant des pics de plus de 4,5 milliards MAD courant l'année 2016. La position de change nette de la Banque atteint 3,2 milliards MAD au 31 décembre 2016. Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devises, sont respectées.

La VaR de l'activité Trading de change atteint 4,9 millions MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme constitue le plus gros contributeur de VaR dans le portefeuille de change avec 3,9 millions MAD.

#### **Compartiment obligataire :**

Les limites obligataires d'encours, de duration et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part de l'appétence au risque de la Banque et de la stratégie de placement de la Banque des marchés, et d'autre part des caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2016.

La VaR de l'activité Trading obligataire, y compris le portefeuille OPCVM obligataire, s'élève à 124,6 millions MAD à fin décembre 2016.

#### **Compartiment Actions et OPCVM Diversifié**

L'encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié affiche 2,055 milliards MAD au 31 décembre 2016.

La VaR de l'activité Trading sur les titres de propriétés Actions, à fin décembre 2016, se situe à 12,7 millions MAD.

### **III. RISQUES FINANCIERS**

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- améliorer progressivement le gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

#### **Risque global de taux :**

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la Banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

#### **Dispositif de gestion du risque global de taux**

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;

- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT) ;
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de gestion des risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de gestion des risques et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéficiaire et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

### **Evolution des indicateurs de risque**

Au 30 juin 2016, le profil des actifs et des passifs à court terme était à peu près le même que celui à fin décembre 2015. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la baisse des prêts de trésorerie nets en dirhams de 1,6 milliard de dirhams ;
- la hausse de la réserve de liquidité de 2% à 4% ;
- la tombée de la dette subordonnée de 1,5 milliard de dirhams ;
- la baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,5 mois en décembre 2015 à 6,0 mois en juin 2016.

Ces opérations n'ont que très légèrement modifié la sensibilité des bénéficiaires à une variation des taux du marché. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéficiaire varie de 139 millions de dirhams contre 132 millions de dirhams en décembre 2015.

A noter que la sensibilité des bénéficiaires à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du groupe.

A fin décembre 2016, le profil de risque est devenu négatif en cas de hausse des taux en raison de :

- la baisse des actifs à court terme avec principalement la baisse des prêts de trésorerie et des pensions reçues des établissements de crédits (-4,5 milliards de dirhams) ;
- la hausse des passifs à court terme avec principalement la hausse des emprunts de trésorerie et des pensions données aux établissements de crédits (+7,6 milliards de dirhams), conjuguée à l'augmentation du portefeuille titre ;
- et, dans une moindre mesure, la hausse des engagements de financement donnés à court terme.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2015 et 2016. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1% des fonds propres réglementaires.

	déc-15	juin-16	déc-16
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	132	139	-39
par rapport au produit net bancaire	1,20%	1,24%	0,35%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams)	-153	-204	-251
par rapport aux fonds propres réglementaires	0,54%	0,74%	0,92%

### Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

### Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie, - le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2016 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT, contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir, occasionnellement et à court terme auprès de BAM, des Banques et d'autres institutions financières, aux opérations de pension.

### Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'est établi à 291 milliards de dirhams à fin décembre 2016 contre 280 milliards de dirhams en décembre 2015, soit une augmentation de 3,9%.

En décembre 2016 et par rapport à décembre 2015, les emplois devant être refinancés en cash représentent plus de 20 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits clientèle (+2,7 MdDH), du portefeuille titres de transaction et de placement (+11,5 MdDH), et de la hausse du compte BAM (+5 MdDH) du fait notamment de l'augmentation du seuil de la réserve monétaire de 2% à 4%.

Ces montants, ainsi que la baisse des dépôts entreprises (-5 MdDH) et le non renouvellement de la dette subordonnée (-1,5 MdDH), ont été refinancés par:

- une augmentation des dépôts des particuliers (+11,4 MdDH)

• le recours au marché monétaire sous forme d'emprunts de trésorerie et la hausse des REPO, alors que parallèlement les prêts de trésorerie et Reverse REPO enregistrent une baisse.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 3%, passant de 222 milliards de DH en décembre 2015 à 229 milliards de DH à fin décembre 2016. Cette hausse concerne les dépôts des particuliers, aussi bien les comptes sur carnet (+8,1%) que les dépôts à vue (+8,5%) ; tandis que les dépôts des entreprises ont baissé (principalement sur les dépôts à terme avec -3 MdDH). La part des ressources non rémunérées a poursuivi sa hausse passant de 63,9% en 2015 à 64,9% en 2016.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 83.8% en décembre 2016 contre 86% un an auparavant du fait du développement plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit.

#### **IV. RISQUES OPERATIONNELS**

##### **Dispositif de gestion des risques opérationnels**

Le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. Globalement, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs conséquences financières ;
- communiquer les données sur ces risques et/ou incidents et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

##### **Organisation de la filière risques opérationnels**

La filière risques opérationnels s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- un gestionnaire de risques régional qui assure les relais de la fonction centrale au niveau des BPR ;
- des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes. Ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion des risques mis à leur disposition ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la Banque.

##### **Principaux outils de gestion des risques opérationnels**

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité.

### Cartographie des risques

La démarche de cartographie s'appuie sur le référentiel des processus et adopte le découpage déployé par l'organisation. A travers des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et décrits, puis évalués selon deux paramètres à savoir la fréquence et l'impact financier.

Pour chaque événement de risque, une appréciation du dispositif de maîtrise des risques (DMR) est établie selon trois niveaux : « Satisfaisant », « A renforcer » ou « Insatisfaisant ».

La cartographie permet d'avoir une vue hiérarchisée des risques et de privilégier des plans d'actions par métier. En général, ces plans d'actions sont intégrés dans les projets lancés par la Banque, notamment la nouvelle vision stratégique baptisée « Elan 2020 ».

### Collecte des incidents

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels, basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, est mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

L'animation permanente des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

A fin décembre 2016, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, dommages aux actifs, fraude externe et fraude interne). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en maintenant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel. Ce constat est valable, et ce, que l'analyse soit en nombre ou en montant.

### Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Compte tenu des exigences réglementaires et des efforts escomptés dans le verrouillage des contrats, l'évaluation effectuée en 2016 n'a pas remonté d'activité dans la zone rouge.

Quant au dispositif de maîtrise, il s'est globalement amélioré grâce à l'organisation des visites et la présentation du document PCA (Plan de Continuité d'Activité) par les prestataires.

### Plan de continuité d'activité

La politique générale de gouvernance du Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Elle définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation visant à assurer, en cas de crise, la continuité des opérations critiques de la Banque.

A l'aide d'une méthodologie formalisée, les BIA (Business Impact Analysis) et les DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ont permis d'identifier les processus à récupérer en priorité en cas de crise. A chaque processus critique correspond un plan de secours métier (PSM) précisant le rôle de chacun au moment d'un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2016 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité.

## **V. RISQUE PAYS**

### **Politique de maîtrise des risques**

Le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a mis en place, depuis 2015, un processus de provisionnement couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

En matière de gestion des risques, le Groupe place l'alignement du dispositif local sur les standards du Groupe en axe prioritaire. L'année 2016 a ainsi été consacrée à l'achèvement de ce chantier par :

- la mise en place effective d'une fonction risk management de proximité au niveau de la holding ABI, relayée par une fonction surveillance des engagements localisée au niveau de chacune des filiales,
- l'instauration des Comités risques ABI et filiales en ligne avec les meilleures pratiques ;
- le déploiement des outils de pilotage des risques (gestion de la concentration, risques sensibles...).

L'initiative de la BCP témoigne ainsi de sa politique rigoureuse en matière de gestion de l'ensemble des risques, l'objectif étant d'asseoir son développement sur des bases solides et de renforcer ses fondamentaux.

**PARTIE V**

**DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

## I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

### I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

### I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

#### I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

#### Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
<b>Banque Centrale Populaire</b>	100,00 %	100,00%	1 822 547	TOP
BP Centre Sud	51,00%	100,00%	1 184 543	IG
BP Fes Taza	53,20%	100,00%	1 110 042	IG
BP Laayoune	51,94%	100,00%	590 426	IG
BP Marrakech B Mellal	54,47%	100,00%	1 152 367	IG
BP Meknes	51,43%	100,00%	856 134	IG
BP Nador Al Hoceima	51,03%	100,00%	871 068	IG
BP Oujda	51,31%	100,00%	764 672	IG
BP Tanger Tetouan	50,79%	100,00%	1 012 975	IG
BP Rabat Kenitra	53,10%	100,00%	1 856 791	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00 %	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,98%	100,00%	1 926 800	IG
IMC	48,59%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,25%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	90,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	74,35%	83,76%	31 450	IG

CIB (EN KUSD)	85,28%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 000	IG
BANK AL AMAL	43,49%	35,97%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00 %	100,00%	-	IG
M2T	54,74%	54,74%	15000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,56%	57,14%	850 943	IG
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	0,00%	100,00%	50000	IG
UPLINE GROUP	89,15%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,15%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,15%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,15%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	23,18%	26,00%	1000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,42%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,15%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,15%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,15%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,09%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,15%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,15%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,24%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,58%	50,00%	100	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,15%	100,00%	5 000	IG
EMERGENCE GESTION	29,42%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,42%	33,00%	35000	MEE
WARAK PRESS	29,71%	33,33%	5000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	77,63%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	83,50%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	83,42%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	46,79%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	44,69%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	82,70%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	45,86%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	64,82%	100,00%	10 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	55,63%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	70,38%	100,00%	10 136 720	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	52,60%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	70,69%	100,00%	1 078 590	IG

GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	50,55%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	77,21%	100,00%	1 000 000	IG

(\*) IG : Intégration globale.

Source : BCP

## I.2.2. Méthodes de consolidation

### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

### Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

### Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

## I.2.3. Options retenues par le Groupe

### Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

#### Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

#### La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

#### Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

#### Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

### I.1. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

#### **I.1.1. Comptabilisation initiale**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

### **I.1.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures**

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

### **I.1.3. Amortissement**

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

### **I.1.4. Dépréciation**

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

### **I.1.5. Plus ou moins-values de cession**

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### **I.1.6. Options retenues par le Groupe**

#### **Approche par composants**

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

## **Evaluation**

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

### **I.2. CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

#### **I.2.1. Le groupe est le bailleur**

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

##### Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

##### Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### **I.2.2. Le groupe est le preneur**

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

### Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## I.3. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### **I.3.1. Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### **I.3.2. Engagements de financements**

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### **I.3.3. Engagements de garanties données**

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## I.4. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### **I.4.1. Principes généraux**

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### **I.4.2. Prix cotés sur un marché Actif**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### **I.4.3. Prix non cotés sur un marché Actif**

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### **I.4.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers**

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### **I.4.5. Actions non cotées**

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes. Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## I.5. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### **I.5.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### **I.5.2. Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### **I.5.3. Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### **I.5.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «

Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### I.5.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### I.5.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actif financiers à la juste valeur par résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bons du trésor classés en titres de placements</li> <li>▪ Obligations marocaines non cotées</li> <li>▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation)</li> <li>▪ OPCVM et actions</li> <li>▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)</li> <li>▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Titres de transaction</li> <li>▪ Produits dérivés</li> </ul>

## I.6. OPERATIONS EN DEVICES

### I.6.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la

couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### **I.6.2. Actifs non monétaires libellés en devises**

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## **I.7. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

### **I.7.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés**

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

#### Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### **I.7.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### **I.7.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire**

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

## **I.8. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES**

### **I.8.1. Dettes représentées par un titre**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **I.8.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire**

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

### **I.8.3. Actions propres**

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## **I.9. DERIVES ET DERIVES INCORPORES**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

### **I.9.1. Principe général**

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### **I.9.2. Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### **I.9.3. Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

## **I.10. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES**

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

## **I.11. AVANTAGES DU PERSONNEL**

### **Principe général**

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

### **Typologie des avantages au personnel :**

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

### **I.11.1. Avantages à court terme**

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

### **I.11.2. Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

### **I.11.3. Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### **I.11.4. Avantages postérieurs à l'emploi**

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des

écarts actuariels. A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

### **I.11.5. Options retenues par le Groupe BCP**

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

### **I.12. PROVISIONS/PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### **I.12.1. Options retenues par le Groupe**

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### **I.13. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

#### **I.13.1. Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### **I.13.2. Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

#### I.14. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires : Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

#### I.15. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

#### I.16. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### **I.16.1. Information sectorielle**

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International, Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane et Infra Maroc Capital (IMC); Maroc traitement de transactions (M2T) ; ALHIF Management et Attaamine Chaabi.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### **I.17. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

---

## **I.18. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

### **I.18.1. Format des états financiers**

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

### **I.18.2. Règles de compensation des actifs et passifs**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

### II.1. BILAN – IFRS

En Mdh	2015	2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 666	14 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 335	37 244
Actifs financiers disponibles à la vente	26 512	35 993
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	19 798	11 877
Prêts et créances sur la clientèle	210 134	213 853
Placements détenus jusqu'à leur échéance	16 105	15 249
Actifs d'impôt exigible	731	1 131
Actifs d'impôt différé	480	652
Comptes de régularisation et autres actifs	8 913	7 521
Participations dans des entreprises mises en équivalence	43	38
Immobilisations corporelles	9 120	11 217
Immobilisations incorporelles	737	907
Ecarts d'acquisition	1 253	1 327
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>328 829</b>	<b>351 711</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	550	539
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	25 804	33 908
Dettes envers la clientèle	250 313	259 738
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	224	133
Passifs d'impôt courant	1 100	1 211
Passifs d'impôt différé	436	503
Comptes de régularisation et autres passifs	5 721	7 171
Provisions techniques des contrats d'assurance	847	3 365
Provisions pour risques et charges	2 318	2 652
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 642	3 215
Dettes subordonnées	2 676	1 120
Capital et réserves liées	19 776	20 498
Réserves consolidées	11 847	12 405
- Part du groupe	3 700	4 134
- Part des BPR		
- Part des minoritaires	8 148	8 271
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 551	2 215
- Part du groupe	1 231	1 504
- Part des BPR		-
- Part des minoritaires	321	711
Résultat net de l'exercice	3 023	3 038
- Part du groupe	2 511	2 643
- Part des BPR		-
- Part des minoritaires	511	395
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>328 829</b>	<b>351 711</b>

## II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2014</b>	<b>1 731 421</b>	<b>15 612 710</b>	-	<b>8 208 721</b>	<b>1 333 413</b>	<b>26 886 264</b>	<b>7 837 377</b>	<b>34 723 642</b>
Opérations sur capital	91 126	1 585 617		-14 364		1 662 379		1 662 379
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres							-645 116	-645 116
Affectation du résultat		1 725 620		-1 725 620			0	0
Dividendes		-908 995				-908 995	60 276	-848 719
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 511 387</b>		<b>2 511 387</b>	<b>511 392</b>	<b>3 022 779</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-56 227	-56 227	364 562	308 334
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				36 451	-46 388	-9 937	-14 073	-24 010
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>36 451</b>	<b>-102 615</b>	<b>-66 164</b>	<b>350 488</b>	<b>284 324</b>
Variation de périmètre				-99 245		-99 245	854 496	755 251
Autres variations		-61 825		-63 832		-125 657	10 681	-114 976
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2015</b>	<b>1 822 547</b>	<b>17 953 127</b>	-	<b>8 853 498</b>	<b>1 230 797</b>	<b>29 859 969</b>	<b>8 979 595</b>	<b>38 839 564</b>
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres							-476 218	-476 218

Affectation du résultat	1 830 200		-1 830 200					
Dividendes	-1 047 964				-1 047 964	68 069		-979 895
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>2 643 426</b>		<b>2 643 426</b>	<b>394 792</b>		<b>3 038 218</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				295 371	295 371	421 718		717 089
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)		32 091	-21 986		10 104	-31 582		-21 478
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>		-	<b>32 091</b>	273 385	<b>305 475</b>	<b>390 136</b>		<b>695 611</b>
Variation de périmètre			566 000		566 000	111 510		677 510
Autres variations	-60 110		-271 978		-332 088	-91 778		-423 866
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2016</b>	<b>1 822 547</b>	<b>18 675 253</b>	-	<b>9 992 837</b>	<b>1 504 182</b>	<b>31 994 818</b>	<b>9 376 106</b>	<b>41 370 924</b>

### II.3. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2015	2016
Intérêts et produits assimilés	14 967	14 971
Intérêts et charges assimilés	-4 478	-4 564
<b>MARGE D'INTERÊTS</b>	<b>10 489</b>	<b>10 407</b>
Commissions perçues	2 183	2 402
Commissions servies	-231	-314
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 952</b>	<b>2 088</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 752	1 786
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	609	615
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>2 362</b>	<b>2 401</b>
Produits des autres activités	1 113	3 964
Charges des autres activités	-575	-3 206
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>15 341</b>	<b>15 655</b>
Charges générales d'exploitation	-6 667	-7 014
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-835	-869
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 839</b>	<b>7 771</b>
Coût du risque	-3 253	-3 323
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 586</b>	<b>4 449</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-8	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	106	20
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>4 684</b>	<b>4 474</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 661	-1 436
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 023</b>	<b>3 038</b>
Résultat - part BPR	-	-
Résultat hors groupe	511	395
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP</b>	<b>2 511</b>	<b>2 643</b>
<b>Résultat par action (en DH)</b>	<b>13,78</b>	<b>14,50</b>
<b>Résultat dilué par action (en DH)</b>	<b>13,78</b>	<b>14,50</b>

## II.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – IFRS

(En MDH)	2015	2016
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 684</b>	<b>4 474</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	740	804
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	30	-1
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 167	1376
+/- Dotations nettes aux provisions	207	319
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	2
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-1 490	-810
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-	0
+/- Autres mouvements	177	29
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 832</b>	<b>1 720</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-18 372	21 010
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	14 869	4 258
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	526	-18 860
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 108	5 563
- Impôts versés	-2 163	-1 750
<b>Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-8 249</b>	<b>10 222</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-1 733</b>	<b>16 416</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	130	-2997
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 177	-2974
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 047</b>	<b>-5 971</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 139	1 069
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-200	-1 701
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>939</b>	<b>-632</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>15</b>	<b>-49</b>
<b>Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-1 826</b>	<b>9 764</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>11 936</b>	<b>10 110</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 637	9 116
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 299	994
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>10 110</b>	<b>19 874</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	9 116	14 163
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	994	5 711
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-1 826</b>	<b>9 764</b>

### III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

#### III.1. BILAN

<b>ACTIF (en milliers de DH)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 945 799</b>	<b>8 321 844</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>35 472 240</b>	<b>26 507 456</b>
A vue	8 655 445	1 902 369
A terme	26 816 795	24 605 087
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>87 473 989</b>	<b>93 078 697</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	30 986 635	28 990 623
Crédits à l'équipement	19 499 760	22 699 629
Crédits immobiliers	23 667 922	26 108 890
Autres crédits	13 319 672	15 279 555
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>1 580 174</b>	<b>1 329 569</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>30 806 706</b>	<b>42 318 661</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 672 823	22 004 210
Autres titres de créance	293 929	718 087
Titres de propriété	13 839 954	19 596 364
<b>Autres actifs</b>	<b>2 234 175</b>	<b>2 737 225</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>15 750 398</b>	<b>14 457 169</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 049 161	13 897 678
Autres titres de créance	701 237	559 491
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>19 279 439</b>	<b>20 400 770</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>636 195</b>	<b>475 292</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>322 102</b>	<b>369 046</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 748 341</b>	<b>3 494 455</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>199 249 558</b>	<b>213 490 184</b>

<b>PASSIF (en milliers de DH)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>107 455 464</b>	<b>118 285 918</b>
A vue	90 123 717	96 047 446
A terme	17 331 747	22 238 472
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>59 712 798</b>	<b>63 428 055</b>
Comptes à vue créditeurs	32 546 978	37 516 402
Comptes d'épargne	4 954 875	6 906 986
Dépôts à terme	18 454 264	17 126 821
Autres comptes créditeurs	3 756 681	1 877 846
<b>Titres de créance émis</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Titres de créance négociables	0	-
Emprunts obligataires	0	-
Autres titres de créance émis	0	-
Autres passifs	2 704 524	1 969 176
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 573 762</b>	<b>3 075 992</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>2 641 317</b>	<b>3 206 799</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>2 555 814</b>	<b>1 001 116</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>17 524 031</b>	<b>18 225 216</b>
<b>Capital</b>	<b>1 822 547</b>	<b>1 822 547</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>429 096</b>	<b>450 037</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 830 200</b>	<b>2 025 322</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>199 249 558</b>	<b>213 490 184</b>

### III.2. HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers de DH)	2015	2016
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 624 403	1 545 533
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	24 077 877	25 079 166
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8 369 922	5 395 306
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	7 949 901	8 467 417
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42 022 103</b>	<b>40 487 422</b>

Engagements reçus (en milliers de DH)	2015	2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 056	6 303
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	13 982 067	12 141 020
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	135 814	255 812
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14 124 937</b>	<b>12 403 135</b>

### III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2015	2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>10 576 967</b>	<b>10 932 202</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	782 486	852 340
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	4 207 059	4 151 948
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	923 737	917 608
Produits sur titres de propriété	402 373	1 045 276
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	101
Commissions sur prestations de service	424 234	498 215
Autres produits bancaires	3 837 078	3 466 714
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>5 279 595</b>	<b>5 005 718</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 450 800	2 409 965
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	786 735	950 193
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	42
Autres charges bancaires	2 042 060	1 645 518
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 297 372</b>	<b>5 926 484</b>
Produits d'exploitation non bancaire	2 039 063	1 835 461
Charges d'exploitation non bancaire	3 586	-
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>2 490 286</b>	<b>2 671 671</b>
Charges de personnel	852 587	952 684
Impôts et taxes	81 882	45 717
Charges externes	1 281 535	1 342 530
Autres charges générales d'exploitation	70 402	87 466
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	203 880	243 274
<b>Dot aux provisions &amp; pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>2 343 056</b>	<b>2 998 511</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 944 900	1 850 831
Pertes sur créances irrécouvrables	168 891	785 423
Autres dotations aux provisions	229 265	362 257
<b>Reprises de provisions &amp; récupérations sur créances amorties</b>	<b>918 439</b>	<b>1 276 556</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	502 506	1 128 576
Récupérations sur créances amortisées	18 168	85 944
Autres reprises de provisions	397 765	62 036
<b>Résultat courant</b>	<b>3 417 946</b>	<b>3 368 319</b>
Produits non courants	<b>3 308</b>	<b>11 963</b>
Charges non courantes	571 377	612 044
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 849 877</b>	<b>2 768 238</b>
Impôts sur les résultats	1 019 677	742 916
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 830 200</b>	<b>2 025 322</b>
<b>Résultat par action (en DH)</b>	<b>13,78</b>	<b>14,50</b>
<b>Résultat dilué par action (en DH)</b>	<b>13,78</b>	<b>14,50</b>

### III.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2015	2016
(+) Intérêts et produits assimilés	5 913 282	5 921 896
(-) Intérêts et charges assimilées	3 237 535	3 360 158
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>2 675 747</b>	<b>2 561 738</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	101
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	42
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>-</b>	<b>59</b>
(+) Commissions perçues	424 332	498 215
(-) Commissions servies	30 930	98 810
<b>Marge sur commissions</b>	<b>393 402</b>	<b>399 405</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	964 470	1 260 000
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	363 616	400 328
(+) Résultat des opérations de change	443 892	302 095
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	144 081	63 062
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>1 916 059</b>	<b>2 025 485</b>
(+) Divers autres produits bancaires	406 374	1 063 225
(-) Diverses autres charges bancaires	94 210	123 428
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 297 372</b>	<b>5 926 484</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	579 942	569 149
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 453 320	1 272 060
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	3 586	-
(-) Charges générales d'exploitation	2 490 286	2 671 671
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 836 762</b>	<b>5 096 022</b>
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 593 118	- 421 733
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	174 302	-305 970
<b>Résultat courant</b>	<b>3 417 946</b>	<b>3 368 319</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-568 069</b>	<b>-600 081</b>
(-) Impôts sur les résultats	1 019 677	742 916
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 830 200</b>	<b>2 025 322</b>

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(en milliers de DH)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>(+) Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 830 200</b>	<b>2 025 322</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		203 881	243 274
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		22 866	1 867
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux		176 405	313 997
(+) Dotations aux provisions réglementées		0	-
(+) Dotations non courantes		0	-
(-) Reprises de provisions		317 066	7 615
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		109 904	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		3587	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières		585743	563 401
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières		0	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		0	-
<b>(+) Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 224 226</b>	<b>2 013 444</b>
(-) Bénéfices distribués		908 995	1 127 290
<b>(+) Autofinancement</b>		<b>315 231</b>	<b>886 154</b>

### III.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	2015	2016
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	9 916 696	11 340 883
2) Récupération de créances amortizes	18 168	85 945
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 270 724	1 284 023
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-7 259 967	-8 131 683
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-571 376	-612 044
6) Charges générales d'exploitation versées	-2 286 406	-2 428 397
7) Impôt sur les résultats versés	-1 019 677	-742 916
<b>I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges</b>	<b>68 162</b>	<b>795 811</b>
<u>Variations des :</u>		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-11 546 737	12 110 931
9) Créances sur la clientele	207 668	-559 870
10) Titres de transaction et de placement	1 494 068	-11 466 202
11) Autres actifs	-363 771	-442 301
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 018 723	10 553 440
13) Dépôts clientele	5 140 918	-3 957 246
14) Titres de créances émis	0	0
15) Autres passifs	441 889	-781 978
<b>II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>10 392 758</b>	<b>5 456 774</b>
<b>III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)</b>	<b>10 460 920</b>	<b>6 252 585</b>
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	3 722 959	3 215 146
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	195 812	-
18) Acquisition d'immobilisations financières	-14 996 914	-2 460 238
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-625 817	-927 786
20) Intérêts perçus	866 412	801 785
21) Dividendes perçus	402 373	1 045 276
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-10 435 175</b>	<b>1 674 183</b>
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0
23) Emission de dettes subordonnées	0	0
24) Emission d'actions	1 676 743	0
25) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	-1 500 000
26) Intérêts versés	-108 847	-113 599
27) Dividendes versés	-908 995	-1 127 289
<b>V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>658 901</b>	<b>-2 740 888</b>
<b>VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)</b>	<b>684 646</b>	<b>5 185 880</b>
<b>VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 261 148</b>	<b>3 135 958</b>
<b>VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 945 794</b>	<b>8 321 838</b>

### III.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2016

#### A1. Etat des principes et méthodes d'évaluation

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de Leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

##### *A1.2 Présentation :*

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

##### *A1.3 Principes généraux :*

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Elles sont présentées conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

##### *A1.3.1 Créances et engagements par signature :*

- **Présentation générale des créances**

-Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances en souffrance sur la clientèle**

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

#### *A1.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :*

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

#### *A1.3.3 Portefeuille titres :*

##### • **Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

##### • **Titres de transaction**

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

##### • **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

##### • **Titres d'investissement**

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

- **Titres de participation**

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

#### *A1.3.4 Opérations libellées en devises*

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

#### *A1.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<b><u>Nature</u></b>	<b><u>Durée d'amortissement</u></b>
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

<b><u>Nature</u></b>	<b><u>Durée d'amortissement</u></b>
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans

Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

#### *A1.3.6. Charges à répartir*

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

#### *A1.3.7 Provisions*

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.  
Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

#### *A1.3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges*

- **Intérêts**

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

- **Commissions**

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

#### *A1.3.9 Charges et produits non courants*

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

### III.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2016

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

---

**III.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2016**

<b>Nature des changements</b>	<b>Justification des changements</b>	<b>Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>
<b>I- Changement affectant les méthodes d'évaluation</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>II- Changement affectant les règles de présentation</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

---

### III.9. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2016	31/12/2015
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>7 489 767</b>	<b>363 109</b>	<b>213 703</b>	<b>1 318 397</b>	<b>9 384 976</b>	<b>4 894 400</b>
<b>Valeurs reçues en pension</b>	-	<b>691 067</b>	-	-	<b>691 067</b>	<b>6 905 711</b>
au jour le jour	-	-	-	-	-	5 600 114
- à terme	-	691 067	-	-	691 067	1 305 597
<b>Prêts de trésorerie</b>	-	<b>1 468 062</b>	<b>10 513 377</b>	<b>370 021</b>	<b>12 351 460</b>	<b>14 977 814</b>
- au jour le jour	-	-	-	-	-	1 100 000
- à terme	-	1 468 062	10 513 377	370 021	12 351 460	13 877 814
<b>Prêts financiers</b>	-	<b>1 292 625</b>	<b>10 166 528</b>	-	<b>11 459 153</b>	<b>10 788 898</b>
<b>Autres créances</b>	-	<b>19 442</b>	<b>4</b>	-	<b>19 446</b>	<b>725 379</b>
<b>Intérêts courus à recevoir</b>	-	<b>9 259</b>	<b>73 668</b>	<b>8 194</b>	<b>91 121</b>	<b>125 837</b>
<b>Créances en souffrance</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 489 767</b>	<b>3 843 564</b>	<b>20 967 280</b>	<b>1 696 612</b>	<b>33 997 223</b>	<b>38 418 039</b>

### III.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/16	Total 31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>2 352 220</b>	<b>183 393</b>	<b>23 051 230</b>	<b>465 708</b>	<b>26 052 551</b>	<b>28 748 621</b>
- Comptes à vue débiteurs	1 113 643	183 393	11 779 282	184 280	13 260 598	16 149 163
- Créances commerciales sur le Maroc	209 454	0	2 879 896	2 659	3 092 009	2 372 582
- Crédits à l'exportation	0	0	75 315	0	75 315	35 433
- Autres crédits de trésorerie	1 029 123	0	8 316 737	278 769	9 624 629	10 191 443
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 655 278</b>	<b>2 655 278</b>	<b>1 995 493</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>6 057 531</b>	<b>94</b>	<b>15 910 361</b>	<b>446 886</b>	<b>22 414 872</b>	<b>19 237 040</b>
<b>Crédits immobiliers</b>	<b>21 144</b>	<b>0</b>	<b>10 048 318</b>	<b>15 809 071</b>	<b>25 878 533</b>	<b>23 484 409</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>802 502</b>	<b>9 324 647</b>	<b>1 264 787</b>	<b>1 878 079</b>	<b>13 270 015</b>	<b>11 023 154</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>1 341</b>	<b>0</b>	<b>1 315 045</b>	<b>0</b>	<b>1 316 386</b>	<b>1 563 614</b>
<b>Intérêts courus à recevoir</b>	<b>103 712</b>	<b>40 468</b>	<b>502 120</b>	<b>219 255</b>	<b>865 555</b>	<b>823 352</b>
<b>Créances en souffrance</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>1 559 453</b>	<b>395 563</b>	<b>1 955 076</b>	<b>2 178 480</b>
- Créances pré-douteuses	0	0	14 612	73 268	87 880	110 863
- Créances douteuses	0	41	113 354	86 666	200 061	1 449 759
- Créances compromises	0	19	1 431 487	235 629	1 667 135	617 858
<b>TOTAL</b>	<b>9 338 450</b>	<b>9 548 662</b>	<b>53 651 314</b>	<b>21 869 840</b>	<b>94 408 266</b>	<b>89 054 163</b>

### III.11. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEURS (B3)

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2016
			Financiers	Non financiers	
<b>TITRES COTES</b>	<b>32 406</b>	<b>284 735</b>	<b>70</b>	<b>16 465</b>	<b>333 676</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES					-
OBLIGATIONS	-	284 735	-	284 735	284 735
AUTRES TITRES DE CREANCE					-
TITRES DE PROPRIETE	32 406	-	70	16 465	48 941
<b>TITRES NON COTES</b>	<b>166 616</b>	<b>35 969 026</b>	<b>17 829 916</b>	<b>2 476 596</b>	<b>56 442 154</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES					35 901 888
OBLIGATIONS	106 540	67 138		759 089	932 767
AUTRES TITRES DE CREANCE	60 076				60 076

TITRES DE PROPRIETE	-	17 829 916	1 717 507	19 547 423
<b>TOTAL</b>	<b>199 022</b>	<b>36 253 761</b>	<b>17 829 986</b>	<b>2 493 061</b>
			<b>56 775 830</b>	

### III.12. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b><u>Titres de transaction</u></b>	<b>37 226 063</b>	<b>37 226 063</b>	<b>18 905 486</b>	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	19 949 771	19 949 771	18 523 176			
Obligations	384 692	384 692	382 310			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	16 891 600	16 891 600				
<b><u>Titres de placement</u></b>	<b>5 103 152</b>	<b>5 092 599</b>	<b>2 142 500</b>	-	<b>10 553</b>	<b>10 553</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 064 145	2 054 439	1 851 100	-	9 706	9 706
Obligations	333 396	333 396	291 400	-		
Autres titres de créance		-	-	-		
Titres de propriété	2 705 611	2 704 764	-	-	847	847
<b><u>Titres d'investissement</u></b>	<b>14 457 168</b>	<b>14 457 168</b>	<b>13 674 473</b>	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 897 678	13 897 678	13 122 500	-	-	-
Obligations	499 414	499 414	494 040	-		
Autres titres de créance	60 076	60 076	57 933	-		
<b>TOTAL</b>	<b>56 786 383</b>	<b>56 775 830</b>	<b>34 722 459</b>	-	<b>10 553</b>	<b>10 553</b>

### III.13. DETAIL DES AUTRES ACTIFS (B5)

RUBRIQUE	31/12/2015
<b>Instruments optionnels</b>	<b>653</b>
<b>Opérations diverses sur titres (débiteur)</b>	<b>-</b>
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-
<b>Débiteurs divers</b>	<b>1 352 303</b>
- Sommes dues par l'Etat	398 540
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 633
- Sommes diverses dues par le personnel	6 738
- Comptes clients de prestations non bancaire	-
- Divers autres débiteurs	945 392
<b>Valeurs et emplois divers</b>	<b>72 850</b>
- Valeurs et emplois divers	72 850
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)</b>	<b>41 433</b>
<b>Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)</b>	<b>32</b>
<b>Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées</b>	<b>-</b>
<b>Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées</b>	<b>-</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>180 937</b>
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)</b>	<b>526 256</b>
<b>Produits à recevoir et charges constatées d'avance</b>	<b>273 405</b>
- Produits à recevoir	247 229

---

- Charges constatées d'avance	26 176
<b>Comptes transitoires ou d'attentes débiteurs</b>	<b>289 356</b>
<b>Créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 737 225</b>

### III.14. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		Devise
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				19 189 341	-84 554	293 214	18 980 680					908 973
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	15 527	2 637		12 890	30-juin-16	21 628	7 990	USD	68 477
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478 EUR	100,00%	413 908	-15 774		429 682	30-juin-16	44 624	-1 112	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	17 828	1 550		16 279	30-juin-16	7 959 677	-141 341	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77,25%	140 394	-1 576		141 970	30-juin-16	132 473 995	13 276 240	GNF	7 632
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	83,50%	1 886 985	-71 391		1 958 376	31-déc-15	170 763 000	6 638 000	FCFA	133 549
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-16	223 310	2 345	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	66,38%	169 728	-	-	169 728	30-juin-16	717 367	52 293	MAD	60 798
BP REM	Immobilier/ Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juin-16	197 308	9 372	MAD	
CHAABI LLD	Services Financiers	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-16	55 950	6 969	MAD	3 681
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-16	279 432	28 127	MAD	
DAR ADDAMANE	Services Financiers	75 000	6,21%	4 694	-	-	4 694	31-déc-15	231 890	-22 926	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'invest	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	30-juin-16	15 311	2 188	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-juin-16	465 418	77 109	MAD	44 744
GENEX PARTICIPATIONS	services divers	1 250	100,00%	1 360	-	83	1 277	31-déc-15	1 276	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier/ Aménagement	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-13	-1 483	-198	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier/ Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-15	-457	-17	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier/ Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-15	-116	-13	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	1 926 800	54,10%	1 042 399	-	162 560	879 839	30-juin-16	259 987	10 131	MAD	
BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC	Banque	340 000	80,00%	272 000	-	-	272 000				MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-15	228	-50	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300	31-déc-15	164	-136	MAD	

Maroc Traitement de Transactions (MTT)	Services Paiements	15 000	54,74%	75 343	-	-	75 343	31-déc-15	41 537	6 405	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-sept-16	61 537	6 163	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,58%	329 675	-	-	329 675	30-juin-16	868 701	9 804	MAD	
SIBA	Immobilier/ Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-15	10 318	242	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	256 000	-	130 571	125 429	30-juin-16	178 742	8 995	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-16	810 521	26 397	MAD	23 594
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9				MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 870	-	-	2 870	30-juin-16	88 585	35 803	MAD	370
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	99,95%	110 000	-	-	110 000	30-juin-16	36 746	3 048	MAD	
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'invest	45 644	43,50%	1 741 006			1 741 006	30-juin-16	3 984 621	64 725	MAD	
BP CENTRE SUD	Banque	1 184 543	51,02%	1 758 308			1 758 308	31-déc-16	4 849 013	324 013	MAD	117 423
BP EL JADIDA	Banque			0			0				MAD	54 865
BP FES-TAZA	Banque	1 110 041	53,21%	1 016 186			1 016 186	31-déc-16	3 060 352	239 208	MAD	36 025
BP LAAYOUNE	Banque	590 426	52,01%	515 799			515 799	31-déc-16	1 346 032	95 476	MAD	25 734
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 152 366	51,01%	1 024 213			1 024 213	31-déc-16	2 940 392	91 427	MAD	39 687
BP MEKNES	Banque	856 134	51,43%	1 059 959			1 059 959	31-déc-16	2 690 281	53 022	MAD	26 635
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	871 068	51,16%	1 527 084			1 527 084	31-déc-16	5 068 499	198 112	MAD	73 901
BP OUJDA	Banque	764 672	51,32%	1 220 009			1 220 009	31-déc-16	3 271 927	104 860	MAD	47 887
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 012 975	50,80%	1 059 427			1 059 427	31-déc-16	3 196 232	213 002	MAD	31 824
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 856 791	53,14%	1 861 466			1 861 466	31-déc-16	4 484 051	370 994	MAD	112 147
<b>B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION</b>				156 991	-	32 173	124 818			0		
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	-	2 351	31-déc-15	2 272	74		10 090
SOGOPOS	Immobilier/ Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-15	43 263	7 895	MAD	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-15	188 178	58 345	MAD	990
CABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	400 000	12,50%	50 000	-	6 739	43 261	31-déc-15	346 090	5 151	MAD	9 100
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	2 522	12 478	31-déc-15	3 327 346	-85 605	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	19 021	8,00%	31 373			31 373	31-déc-15	688 870	31 936	MAD	

AUTRES				40 792	-	22 912	17 880			0	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				102 573	-3 071	-	105 643					0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940 EUR	33,03%	52 573	-3 071		55 643	31-juil-15	14 605	-33	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131 000 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-juin-15	45 771	3 746	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 211 329	9 360	12 340	1 189 629					55 376
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	133 257	-7 621		140 878	31-déc-15	339 487	1 852	EUR	
BACB	Banque	104 150 GBP	6,10%	61 278	-644		61 922	31-déc-15	217 223	-7 398	LS	
BACB	Banque			123 201	22 171		101 030				\$	
UBAE	Banque	159 861 EUR	4,66%	88 033	-5 035		93 068	31-déc-15	220 198	6 847	EUR	1 630
BMICE	Banque	150 000 USD	4,00%	60 495	2 724		57 771				\$	
AUTRES (y compris C/C)				745 065	-2 235	12 340	734 960					53 746
Total Général				20 660 234	-78 265	337 728	20 400 771					974 439

### III.15. CREANCES SUBORDONNEES (B7)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES				31/12/2016	31/12/2015
		ETS.DE CRED.ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	Autres APPARENTES		
Créances subordonnées	475 292	120 000	-	-	-	475 292	636 195
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	475 292	120 000	-	-	-	475 292	636 195
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

### III.16. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)

**NEANT**

### III.17. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 31/12/2016

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>	<b>699 319</b>	<b>96 774</b>	-	<b>796 093</b>	<b>377 218</b>	<b>48 419</b>	-	<b>427 047</b>	<b>369 046</b>
-Droit au bail	116 000	23 651	-	139 651	-	-	-	-	139 651
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	583 319	73 123	-	656 442	377 218	48 419	-	427 047	229 395
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>	<b>4 667 857</b>	<b>1 116 717</b>	<b>6 750</b>	<b>5 777 824</b>	<b>1 919 514</b>	<b>194 897</b>	<b>284</b>	<b>2 283 369</b>	<b>3 494 455</b>
<b>-IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 232 156</b>	<b>216 643</b>	<b>6 750</b>	<b>1 442 049</b>	<b>597 862</b>	<b>48 594</b>	<b>284</b>	<b>736 116</b>	<b>705 933</b>
Terrain d'exploitation	193 460	76 154	1 688	267 926	-	-	-	-	267 926
Immeubles d'exploitation bureaux	1 038 696	139 414	5 063	1 173 048	597 862	48 587	284	735 082	437 966
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	1 075	-	1 075	-	7	-	1 034	41
<b>-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>610 002</b>	<b>74 412</b>	-	<b>684 414</b>	<b>480 794</b>	<b>34 097</b>	-	<b>544 065</b>	<b>140 350</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	174 149	23 476	-	197 626	125 367	10 941	-	146 767	50 859
Matériel de bureau d'exploitation	31 949	10 153	-	42 103	23 809	1 947	-	30 385	11 717
Matériel informatique	306 070	34 863	-	340 933	269 331	13 065	-	294 518	46 415
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 937	14	-	2 951	2 728	106	-	2 848	103
Autres matériels d'exploitation	94 896	5 905	-	100 801	59 559	8 037	-	69 546	31 256
<b>-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>547 103</b>	<b>125 313</b>	-	<b>672 417</b>	<b>346 614</b>	<b>43 744</b>	-	<b>439 193</b>	<b>233 223</b>
<b>-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>2 278 595</b>	<b>700 350</b>	-	<b>2 978 945</b>	<b>494 244</b>	<b>68 463</b>	-	<b>563 995</b>	<b>2 414 949</b>
Terrain hors exploitation	1 080 959	403 112	-	1 484 071	-	-	-	-	1 484 071
Immeubles hors exploitation	916 054	277 572	-	1 193 625	370 063	44 268	-	415 325	778 300
Mobilier et matériel hors exploitation	77 085	4010	-	81 095	43 451	5 689	-	49 309	31 786
Autres immobilisations corporelles hors expl.	204 497	15 656	-	220 154	80 730	18 506	-	99 361	120 792
<b>TOTAL</b>	<b>5 367 176</b>	<b>1 213 492</b>	<b>6 750</b>	<b>6 573 917</b>	<b>2 296 732</b>	<b>243 316</b>	<b>284</b>	<b>2 710 416</b>	<b>3 863 501</b>

### III.18. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 31/12/2016

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>						
-Droit au bail						
-Immobilisations en recherche et développement						
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
-Immobilisations incorporelles hors exploitation						
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>						
<b>-IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						NEANT
<b>-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
<b>-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>						
<b>-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
<b>TOTAL</b>						

### III.19. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 31/12/2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>	-	93 287 788	680 628	69 838	94 038 254	90 466 719
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	2 190 946	2 900 312	500 059		5 591 317	
- au jour le jour	-	2 400 235	500 059	-	2 900 294	-
- à terme	2 190 946	500 077		-	2 691 023	
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	2 096 510	2 711 416	5 392 018	3 840 898	14 040 842	10 795 576
- au jour le jour	-	1 813 175	405 791		2 218 966	692 592
- à terme	2 096 510	898 241	4 986 227	3 840 898	11 821 876	10 102 984
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	961	-	1 150 276	1 670 297	2 821 534	3 313 755
<b>AUTRES DETTES</b>	165	645 206	-	-	645 371	1 821 109
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	4 257	1 126 059	10 043	8 246	1 148 605	1 058 310
<b>TOTAL</b>	<b>4 292 839</b>	<b>100 670 781</b>	<b>7 733 024</b>	<b>5 589 279</b>	<b>118 285 924</b>	<b>107 455 469</b>

### III.20. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 31/12/2016

DETTES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/16	Total 31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	1 121 534	929 452	10 789 500	24 673 042	37 513 528	32 543 840
Comptes d'épargne	-	-	-	6 878 901	6 878 901	4 929 260
Dépôts à terme	1 492 466	2 370 390	1 739 785	11 251 654	16 854 295	18 221 653
Autres comptes créditeurs	6 596	47 497	1 001 556	821 757	1 877 406	3 756 466
Intérêts courus à payer	24 220	38 410	29 193	212 102	303 925	261 579
<b>TOTAL</b>	<b>2 644 816</b>	<b>3 385 749</b>	<b>13 560 03</b>	<b>43 837 456</b>	<b>63 428 055</b>	<b>59 712 798</b>

### III.21. TITRES DE CREANCES EMIS (B12)

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques			31/12/2016
			Valeur nominale	Taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts			NEANT			
Certificat de dépôts						
Intérêts courus à payer						
<b>TOTAL</b>						

### III.22. DETAIL DES AUTRES PASSIFS (B13)

RUBRIQUE	31/12/2016
Instruments optionnels vendus	3 544
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-
Dettes sur titres	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	69 421
Provisions pour service financier aux émetteurs	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1 108 531</b>
- Sommes dues à l'Etat	455 426
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	81 772
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	1 493
- Sommes dues au personnel	-
- Fournisseurs de biens et service	2 520
- Divers autres Créditeurs	567 320
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan</b>	<b>55 757</b>
<b>Comptes d'écart sur devises et titres</b>	<b>698</b>
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)</b>	<b>-</b>
<b>Charges à payer et produits constatés d'avance</b>	<b>486 656</b>
- Charges à payer	411 644
- Produits constatés d'avance	75 012
<b>Comptes transitoires ou d'attente créditeurs</b>	<b>244 569</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 969 176</b>

### III.23. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2016
<b><u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u></b>	<b>5 076 545</b>	<b>1 673 386</b>	<b>1 184 528</b>	<b>30 302</b>	<b>5 810 171</b>
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	122 820		122 820		-
Créances sur la clientèle	4 586 163	1 661 802	1 005 656	30 302	5 461 888
Titres de placement et d'investissement	47 995	9 717	48 437		10 554
Titres de participation et emplois assimilés	319 568	1 867	7 615		337 729
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-		
Autres actifs					
<b><u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u></b>	<b>2 573 762</b>	<b>549 419</b>	<b>54 521</b>	<b>-33 095</b>	<b>3 075 992</b>
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	407 654	189 028	100	-33 095	570 361
Provisions pour risques de change	72 147	9 262			81 409
Provisions pour risques généraux	1 879 591	313 997			2 205 343
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845				37 309
Provisions pour autres risques et charges	180 525	37 132	54 421		181 570
Provisions réglementées					
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>7 650 307</b>	<b>2 222 805</b>	<b>1 239 049</b>	<b>- 2 793</b>	<b>8 886 163</b>

### III.24. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (B15)

RUBRIQUE	31/12/2016
<b><u>Subventions et fonds publics affectés</u></b>	
Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	
Fonds publics affectés	
- Fonds publics affectés	
<b><u>Fonds spéciaux de garantie</u></b>	<b>3 206 799</b>
Fonds de garantie à caractère mutuel	
- Fonds de garantie à caractère mutuel	
-Autres fonds spéciaux de garantie	
-Fonds de soutien CPM	3 206 799

### III.25. DETTES SUBORDONNEES (B16)

RUBRIQUES	Montant Global	NON APPARENTES	APPARENTES				31/12/2016
			ETS.DE CRED.ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	Autres	
<b>Dettes subordonnées</b>	1 001 116	901 116	-	100 000	-	-	1 001 116
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>	<b>1 000 000</b>	<b>900 000</b>	-	<b>100 000</b>	-	-	<b>1 000 000</b>
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	1 000 000	900 000	-	100 000	-	-	1 000 000
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Intérêts courus à payer</b>	<b>1 116</b>	<b>1 116</b>	-	-	-	-	<b>1 116</b>

### III.26. CAPITAUX PROPRES (B17)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2015	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2016
<b><u>Réserves et primes liées au capital</u></b>	17 524 031	701 184		18 225 216
-				
Réserve légale	173 142	9 113		182 255
		-		
Autres réserves	6 284 343	692 072		6 976 415
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 066 546	-		11 066 546
		-		
<b><u>Capital</u></b>	<b>1 822 547</b>	-		<b>1 822 547</b>
<b><u>Capital appelé</u></b>	<b>1 822 547</b>	-		<b>1 822 547</b>
Capital non appelé	-	-		-
Certificats d'investissement	-	-		-
Fonds de dotations	-	-		-
		-		
Actionnaires. Capital non versé	-	-		-
		-		
Report à nouveau (+/-)	429 096	20 941		450 037
		-		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-		-
		-		
Résultat net de l'exercice (+/-)	<b>1 830 200</b>	<b>-1 830 200</b>		<b>2 025 322</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 605 874</b>	<b>-1 108 075</b>		<b>22 523 122</b>

### III.27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B18)

ENGAGEMENTS	31/12/2016
<b><u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</u></b>	<b>41 197 813</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés</b>	<b>1 545 533</b>
Crédits documentaires import	-
Acceptations ou engagements de payer	-
Ouvertures de crédits confirmés	1 545 533
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>25 079 166</b>
Crédits documentaires import	3 978 360
Acceptations ou engagements de payer	1 559 815
Ouvertures de crédits confirmés	19 540 991
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>5 395 306</b>
Crédits documentaires export confirmés	904 689
Acceptations ou engagements de payer	-
Garanties de crédits données	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	4 490 617
Engagements en souffrance	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>9 177 808</b>
Garanties de crédits données	1 222 122
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 619 568
Autres cautions et garanties donnés	3 625 728
Engagements en souffrance	710 390
<b>Autres titres à livrer</b>	
<b><u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</u></b>	<b>12 403 135</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>6 303</b>
Ouvertures de crédit confirmés	6 303
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Autres engagements de financement reçus	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>12 141 020</b>
Garanties de crédits	-
Autres garanties reçues	12 141 020
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>255 812</b>
Garanties de crédits	255 812
Autres garanties reçues	-
<b>Autres titres à recevoir</b>	<b>0</b>

### III.28. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B19)

NEANT

### III.29. OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (B20)

RUBRIQUE	Opérations de couverture
	31/12/2016
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>23 118 018</b>
Devises à recevoir	8 596 371
Dirhams à livrer	2 540 801
Devises à livrer	8 967 191
Dirhams à recevoir	3 013 655
Dont swaps financiers de devises	-
<b>Engagements sur produits dérivés</b>	<b>5 085 943</b>
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	5 085 943
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-

### III.30. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 31/12/2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	203 548	-	-
Autres titres	22 563 975	-	-
Hypothèques	7 997 671	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	83 809 579	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>114 574 773</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	408 500	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>408 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### III.31. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (B22)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 072 514	5 195 903	5 236 788	8 406 302	1 590 173	24 501 680
Créances sur la clientèle	4 392 072	8 068 890	14 947 565	24 719 848	24 162 930	76 291 305
Titres de créance		1 015 563	3 781 688	13 049 671	36 233 852	54 080 774
Créances subordonnées				469 500	7	469 507
Crédit-bail et assimilé						
<b>TOTAL</b>	<b>8 464 586</b>	<b>14 280 356</b>	<b>23 966 041</b>	<b>46 645 321</b>	<b>61 986 962</b>	<b>155 343 266</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 880 034	4 612 874	1 422 367	1 829 424	589 736	17 334 435
Dettes envers la clientèle	3 367 668	4 643 784	7 858 019	984 837		16 854 308
Titres de créance émis						-
Emprunts subordonnées				1 000 000		1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 247 702</b>	<b>9 256 658</b>	<b>9 280 386</b>	<b>3 814 261</b>	<b>589 736</b>	<b>35 188 743</b>

### III.32. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B24)

DESIGNATION	31/12/2016
<b>ACTIF :</b>	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	69 562
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 638 889
Créances sur la clientèle	5 029 340
Titres de transaction et de placement	792 066
Autres actifs	1 699
Titres d'investissement	106 540
Titres de participation et emplois assimilés	3 081 178
Créances subordonnées	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 719 274</b>
<b>PASSIF:</b>	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 527 543
Dépôts de la clientèle	1 928 228
Autres passifs	4 263 503
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 719 274</b>
<b>HORS-BILAN:</b>	
ENGAGEMENTS DONNES	8 905 847
ENGAGEMENTS RECUS	5 078 765

### III.33. MARGES D'INTERETS AU 31/12/2016 (B25)

DESIGNATION	31/12/2016
<b>INTERETS PERCUS</b>	<b>5 921 896</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	852 340
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 151 948
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	917 608
<b>INTERETS SERVIS</b>	<b>3 360 158</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 409 965
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	950 193
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>2 561 738</b>

### III.34. PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (B26)

RUBRIQUE	31/12/2015
<b><u>Produits sur titres de placement (de propriété)</u></b>	<b>70 837</b>
- Dividendes sur titres OPCVM	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	53 512
- Autres produits sur titres de propriété	17 325
<b><u>Produits sur titres de participation et emplois assimilés</u></b>	<b>974 439</b>
- Dividendes sur titres de participation	13 259
- Dividendes sur participations liées	944 860
- Autres produits sur titres de propriété	16 320

### III.35.

### III.36. COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES (B27)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2016	
	E. CREDIT	CLIENTELE
<b><u>COMMISSIONS RECUS</u></b>	<b>24 405</b>	<b>473 810</b>
Commissions sur fonctionnement de compte	-	43 215
Commissions sur moyens de paiement	24 405	168 005
Commissions sur opérations de titres	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	6 607
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	51 110
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Autres produits sur prestations de service	-	204 873
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-
	-	-
<b><u>COMMISSIONS VERSEES</u></b>		<b>98 810</b>
Charges sur moyens de paiement	-	7 791
Commissions sur achat et vente de titres	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	8 211
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	24
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	71 529
Autres charges s/prestations de services	-	8790

### III.37. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE (B28)

RUBRIQUE	31/12/2016
Gains sur titres de transaction	2 176 982
Perte sur titres de transaction	916 982
<b>Résultat sur titres de transaction</b>	<b>1 260 000</b>
Plus-values de cession sur titres de placement	450 575
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	48 437
Moins-values de cession sur titres de placement	88 967
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	9 717
<b>Résultat sur titres de placement</b>	<b>400 328</b>
Produits sur engagement sur titres	
Charges sur engagement sur titres	
<b>Résultat sur engagements sur titres</b>	
Produits sur engagement sur produits dérivés	139 863
Charges sur engagement sur produits dérivés	76 801
<b>Résultat sur engagements sur produits dérivés</b>	<b>63 062</b>
Produits sur opérations de change	632 907
Charges sur opérations de change	330 812
<b>Résultat sur opérations de change</b>	<b>302 095</b>

### III.38. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (B29)

RUBRIQUE	31/12/2015
<b><u>Charges générales d'exploitation</u></b>	<b>2 671 671</b>
<b><u>Charges de personnel</u></b>	<b>952 684</b>
Salaires et appointements	297 908
Primes et Gratifications	384 359
Autres rémunérations du personnel	16 408
Charges d'assurances sociales	52 505
Charges de retraite	179 464
Charges de formation	19 971
Autres charges de personnel	2 069
<b><u>Impôts et taxes</u></b>	<b>45 717</b>
Taxe urbaine et taxe d'édilité	6 318
Patente	21 595
Taxes locales	1 092
Droits d'enregistrement	1 454
Timbres fiscaux et formules timbrées	6
Taxes sur les véhicules	3
Autres impôts et taxes, droits assimilés	15 249
<b><u>Charges extérieures</u></b>	<b>309 211</b>
Loyers de crédit-bail	38 754
Loyers de location simple	40 929
Frais d'entretien et de réparation	148 535
Rémunération du personnel intérimaire	515
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	47 854
Primes d'assurance	7 626
Frais d'actes et de contentieux	684
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	24 314
<b><u>Charges externes</u></b>	<b>1 033 319</b>
Transport et déplacement	43 791
Mission et réception	8 028
Publicité, publication et relations publiques	105 052
Frais postaux & de télécommunication	113 345
Frais de recherche et de documentation	20 159
Frais de conseil et d'assemblée	1 533
Dons et cotisations	41 713
Fournitures de bureau et imprimés	11 453
Autres charges externes	688 245
<b><u>Autres charges d'exploitation</u></b>	<b>87 466</b>
Frais préliminaires	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	76 378
Pénalités et délits	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-
Dons libéralités et lots	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	11 088
Diverses autres charges générales d'exploitation	-
<b><u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>243 274</b>

### III.39. AUTRES PRODUITS ET CHARGES (B30)

RUBRIQUE	31/12/2016
<b><u>Autres produits bancaires</u></b>	<b>3 466 714</b>
Plus-values sur cession de titres de placement	450 575
Commissions sur produits dérivés	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	139 863
Produits sur opérations de change	632 907
Divers autres produits bancaires	2 194 932
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-
Produits des exercices antérieurs	17 922
Divers autres produits bancaires	2 177 010
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	48 437
<b><u>Autres charges bancaires</u></b>	<b>1 645 518</b>
Moins-values sur cession de titres de placement	88 967
Charges sur moyens de paiement	7 790
Divers charges sur titres de propriété	-
Frais d'émission des emprunts	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	916 982
Pertes sur produits dérivés de cours de change	76 825
Autres charges sur prestations de services	19 468
Charges sur opérations de change	402 341
Divers autres charges bancaires	123 428
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	123 428
Produits rétrocédés	-
Charges des exercices antérieurs	-
Divers autres charges bancaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	9 717
<b><u>Produits d'exploitation non bancaires</u></b>	<b>1 835 461</b>
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	563 401
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-
Produits accessoires	1 260 700
Subventions reçues	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	11 360
<b><u>Charges d'exploitation non bancaires</u></b>	<b>-</b>
Charges sur valeurs et emplois assimilés	
Moins-values de cession sur immobilisations financières	
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	
Fonds de soutien CPM	

### III.40. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (B32)

INTITULE	MONTANTS	MONTANTS
<b><u>I - RESULTAT NET COMPTABLE</u></b>	<b>2 025 322</b>	
. Bénéfice net		
. Perte nette		
<b><u>II - REINTEGRATIONS FISCALES</u></b>	<b>1 068 949</b>	
<b>1- Courantes</b>	<b>1 060 889</b>	
- charges sur exercices prescrits	130	
- TVA / crédits immobiliers au personnel	1 674	
- excédents d'amortissements	38	
- dons non déductibles	147	
- abandons de créances	974	
- assainissement non déductibles des petites créances	46	
-cadeaux et articles publicitaires	966	
-PRG	313 997	
- impôts sur les sociétés	742 916	
<b>2- Non courantes</b>	<b>8 060</b>	
- amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles	341	
- divers	7 719	
<b><u>III - DEDUCTIONS FISCALES</u></b>		<b>1 061 953</b>
<b>1- Courantes</b>		<b>1 061 953</b>
- abattement sur les produits de participation		1 011 631
- reprise provisions ayant fait objet de réintégrations		50 322
<b>2- Non courantes</b>		
-autres déductions		
-subvention fonds de soutien		
<b>TOTAL</b>	<b>3 094 271</b>	<b>1 061 953</b>
<b><u>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</u></b>		
. Bénéfice brut      si T1 > T2   (A)		<b>2 032 318</b>
. Déficit brut fiscal   si T2 > T1   (B)		
<b><u>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES</u></b> (C) (I)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
<b><u>VI - RESULTAT NET FISCAL</u></b>		
. Bénéfice net fiscal      (A - C)		<b>2 032 318</b>
	OU	
. Déficit net fiscal      (B)		
<b><u>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u></b>		

### VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

### III.41. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (B33)

DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	<b>3 368 319</b>
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	317 973
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	1 061 953
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	2 624 339
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	971 005
. Résultat courant après impôts	(=)	2 397 314

### III.42. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 31/12/2015

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
<b>BANQUES POPULAIRES REGIONALES</b>		93 083 115	94 787 367	52,01%
<b>TRESORERIE GENERALE</b>	RABAT	1	1	
<b>PERSONNEL</b>		10 897 674	8 914 526	4,89%
<b>OCP</b>		2 408 548	0	0,00%
<b>SFI</b>		8 657 096	8 657 096	4,75%
<b>DIVERS</b>		67 208 222	69 895 666	38,35%
<b>Total</b>		<b>182 254 656</b>	<b>182 254 656</b>	<b>100,00%</b>

### III.43. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2)

Exercice 2016

A- Origine des résultats affectés Décision de l'A.G.O du 23/05/2016 pour la BCP Et 18/05/2016 pour BP El Jadida		B- Affectation des résultats	
	Montants		Montants
Report à nouveau	429 096	Réserve légale	9 113
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	692 071
Résultat net de l'exercice	1 943 222	Dividendes	1 127 289
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	93 808
Autres prélèvements		Report à nouveau	450 037
<b>TOTAL A</b>	<b>2 372 318</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>2 372 318</b>

### III.44. RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (C3)

	Exercice 2016
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>26 731 037</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	
1- Produit net bancaire	5 926 484
2- Résultat avant impôts	2 768 238
3- Impôts sur les résultats	742 916
4- Bénéfices distribués	1 127 290
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	692 071
<b>RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>	
Résultat net par action (*)	11
Bénéfice distribué par action année N-1 (*)	6
<b>PERSONNEL</b>	
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	952 684
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 837

### III.45. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 31/12/2015

I- Datation :

\* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2016  
 \* Date d'établissement des états de synthèse: FEVRIER 2017

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

**Néant**

### III.46. EFFECTIFS AU 31/12/2016 (C6)

EFFECTIFS	31/12/2016
Effectifs rémunérés	2 837
Effectifs utilisés	2 837
Effectifs équivalent plein temps	2 837
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 360
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 477
Cadres (équivalent plein temps)	2 244
Employés (équivalent plein temps)	593
dont effectifs employés à l'étranger	22

### III.47. TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS (C7)

NATURE	Nombre de comptes 31/12/2016
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 209
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	9
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	42
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	néant
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	néant
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	néant

### III.48. RESEAU (C8)

RESEAU	31/12/2015
Guichets permanents	329
Guichets périodiques	
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	332
Succursales et agences à l'étranger	44
Bureaux de représentation à l'étranger	6

### III.49. COMPTES DE LA CLIENTELE (C9)

#### COMPTES DE LA CLIENTELE

Comptes courants	58 396
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	153 082
Autres comptes chèques	781 235
Comptes d'affacturage	245
Comptes d'épargne	242 529
Comptes à terme	16 463
Bons de caisse	13
Autres comptes de dépôts	26 813